



MUNICIPAL

# Gazette

MUNICIPALE

DE—OF

# Montreal

Première année No. 88  
First Year

24 Octobre 1904  
October

Les abonnements sont reçus chez  
Le Trésorier de la Ville de Montréal,  
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent  
être adressées au directeur de  
"LA GAZETTE MUNICIPALE"  
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
The City Treasurer of Montreal  
City Hall

All other communications should be  
addressed to the managing-editor of  
"The Municipal Gazette"  
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Paraît le lundi matin  
Published every Monday  
morning

Abonnements  
Subscriptions \$2 par an  
a year

Payables d'avance  
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal  
Official organ of the Corporation of the City of Montreal  
CANADA

## AMÉLIORATIONS LOCALES

SUGGESTIONS DE L'INSPECTEUR DE LA VILLE,  
RETOUR DE SAINT-LOUIS, (Mo.)

Au Président et aux Membres de la Commission de la  
Voie.

Messieurs.

Conformément à votre demande, j'ai étudié la question des pavages et des trottoirs au cours de mon voyage à Saint-Louis où je me suis rendu pour assister aux réunions du Congrès International des Ingénieurs et de la Société Américaine des Améliorations Municipales (la ville de Montréal faisant partie de cette société). Il me fait plaisir de dire que l'association en dernier lieu mentionnée a, par un vote unanime, décidé de tenir sa prochaine convention annuelle dans notre ville.

J'ai visité plusieurs des villes de l'Ouest et j'ai examiné leurs pavages et leurs trottoirs, et bien que je n'en aie trouvé aucuns en meilleur état que les nôtres, j'ai constaté que toutes les rues publiques, dans ces villes, sont pavées d'une manière permanente en blocs de pierre, en asphalt, en bitulithe ou en brique et que les trottoirs sont construits en dalles et en ciment. L'on m'a dit que les propriétaires paient le coût entier des pavages et des trottoirs, mais que leur entretien est à la charge des autorités municipales. Les villes en question sont Saint-Louis, Chicago, Buffalo et Toronto. Dans toutes les grandes villes, les rues où circulent beaucoup de voitures sont pavées en blocs de pierre, et celles où la circulation est moindre sont pavées généralement en asphalt; mais toutes les entre-voies des tramways, qui ont 16 pieds de largeur pour les doubles voies et 8 pieds pour les voies simples, sont pavées en granit.

Montréal a environ 190 milles de rues dont environ 30 milles seulement sont pavés en matériaux permanents, les 160 autres milles étant macadamisés ou demeurant à l'état de nature.

En fait de trottoirs, nous avons environ 80 milles de trottoirs permanents construits en dalles, en asphalt, en ciment ou en brique, mais il reste encore à peu près 200 milles de trottoirs de bois.

Notre presse a souvent, par le passé, cité les opinions des étrangers qui venaient visiter notre villes et ces opinions étaient invariablement à notre désavantage. L'on nous critiquait sévèrement à cause de la boue qu'il y a dans les rues et des trous qui se rencontrent dans les trottoirs de bois. Les touristes viennent à Montréal prêts à faire face à n'importe quel danger, et, poussés probablement par ce goût des aventures qu'ont la plupart des voyageurs, ils se décident à tout braver pour voir la ville qui s'est fait une pareille réputation.

Or, le seul moyen de remédier à notre manque de pavages, est d'adopter l'Acte des Améliorations Locales (Local Improvement Act) qui est en vigueur dans toutes les villes progressives.

Dans les villes dont je parle plus haut, lorsqu'une nouvelle rue est tracée, les autorités municipales font dresser un état estimatif des dépenses à faire pour nivellements, pour construction d'égoûts et pour pose de tuyaux à eau et à gaz et de conduits, puis empruntent les fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux pour le terme de la durée du pavage, soit 10 ans ou plus, exécutent les ouvrages et en répartissent le coût entier sur les propriétaires avantagés, les redevances payables de ce chef étant perçues en 10 versements annuels

## LOCAL IMPROVEMENTS

Suggestions of the City Surveyor on his return from St.  
Louis, (Mo.)

To the Chairman and Members of the Road Committee,  
Gentlemen.

As requested I looked into the question of street pavements and sidewalks while on my way to and from St. Louis Exposition, where I had gone to attend the meetings of the International Engineering Congress, and the American Society of Municipal Improvements, (the City of Montreal being a member of the last named society), and I am pleased to say that this society, by a unanimous vote, decided to hold its next annual meeting in our City.

I visited several western cities and examined their pavements and sidewalks, and while I found none in any better condition than our own, I found these cities had, without exception, every public street permanently paved with either stone blocks, asphalt, bitulithic or brick, with sidewalks of flagstone and cement. On enquiry I was informed that proprietors paid the whole cost of paving sidewalks, the city authorities maintaining them in good condition. The cities I refer to are St. Louis, Chicago, Buffalo and Toronto. All large cities pave the down town streets, which are subject to heavy traffic, with stone blocks, and those of less traffic, with asphalt generally; but all car track space, which is 16 feet wide for double tracks, and 8 feet wide for simple track, is paved with granite.

Montreal has about 190 miles of streets, of which only about 30 miles is paved with a permanent material, the other 160 miles being either in macadam or in a state of nature.

In the matter of sidewalks, we have about 30 miles of permanent ones laid in flagstone, asphalt mastic, cement and brick, but there still remains about 200 miles of plank sidewalks.

Our press, in the past, have frequently quoted the views of visitors to our City, and always to our disadvantage, the mud on the streets, the holes in the plank sidewalks, all being held up to censure; nevertheless, the travelling public come to Montreal prepared, for they know not what danger, and probably with that spirit of adventure which travellers have in large quantities, they decide to brave everything to see the city that has such fame. Now, there is only one remedy for this lack of pavements, and that is to bring into use the Local Improvement Act which prevails in all good ahead towns.

In the cities referred to above, when a new street is laid out, the city is called upon to give the grades for building, and an estimate is prepared of the cost of grading, putting in sewers and house water connections, gas and conduits and then borrows the money necessary to do the work for the term of the life of the pavement which may be ten or more years. Upon the completion of the work, the whole cost is assessed upon the proprietors benefited, and is collected in ten or more annual payments, with the legal rate



ou plus, avec l'intérêt au taux légal. Il en est de même pour les trottoirs permanents. Les trottoirs de bois, qui couvrent une si grande superficie à Montréal, sont virtuellement inconnus dans ces villes. L'on ne peut donc pas établir une comparaison entre la ville de Montréal, qui paie pour tous les pavages à même son revenu, et les autres villes, comme Toronto, etc., où les propriétaires défrayent le coût entier des pavages en sus des contributions foncières ordinaires. Par conséquent, si Montréal veut progresser comme les autres villes, il lui faudra adopter une loi calquée sur l'Acte des Améliorations Locales.

La clause 455 de la charte de la Ville dit: "Il ne doit être fait aucun pavage dans une rue, ruelle ou voie publique, excepté sur demande de la majorité des propriétaires en nombre et en valeur des immeubles riverains de cette rue, ruelle ou voie publique, et le coût de ce pavage est payé comme suit: moitié par la Cité et l'autre moitié par les propriétaires des immeubles riverains de la rue, ruelle ou voie publique ainsi pavée."

Il n'y a rien à redire à cela, mais cette disposition statutaire n'a été appliquée jusqu'ici qu'une seule fois, et elle est en vigueur depuis cinq ans. Il faudrait changer cela et édicter que le Conseil déterminât quelles rues devront être pavées, d'après les fonds à sa disposition pour ce genre de travaux chaque année, puis fit connaître sa décision aux propriétaires et fixât un jour pour entendre leurs objections ou suggestions à cet égard. De cette manière, nous pourrions faire construire beaucoup de pavages, et après avoir fait disparaître les sujets de plainte réduire le coût du nettoyage et de l'arrosage des rues.

Nous avons actuellement environ 160 milles de rues à paver; les dépenses à faire de ce chef ne monteraient en moyenne qu'à \$55,000 par mille, soit \$8,800,000 en tout.

Nous avons 200 milles de trottoirs à construire au prix, disons de \$12,000 par mille, soit \$2,400,000 en tout.

Cela donne \$11,200,000 pour les rues et les trottoirs. Or, d'après le système actuel, la Ville aurait à payer \$10,000,000 sur ce montant; mais si une loi relative aux améliorations locales était adoptée, le revenu de la municipalité serait déchargé de ce fardeau qui retomberait sur les propriétaires dont les immeubles seraient ainsi améliorés et augmenteraient en valeur, et auxquels l'on accorderait 10 ans pour paver.

Dans ces villes il y a aussi, aux coins des rues, des boîtes couvertes où tout le papier de rebut et tous les déchets de fruits doivent être déposés.

Relativement à l'arrosage des rues, voici comment l'on procède à Saint-Louis: l'ouvrage est fait à l'entreprise; toutes les rues doivent être arrosées quatre fois par jour; le montant déboursé de ce chef est réparti en entier sur les propriétaires; le coût moyen de l'arrosage par pied de front, par année, est d'environ 4½ cents.

J'aime à croire que ces quelques remarques recevront votre approbation, et je demeure, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

JOHN R. BARLOW,  
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 21 octobre, 1904

### RÈGLEMENT No 322

Règlement concernant la construction des bâtiments sur la rue Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.

(Sanctionné par le Conseil en l'assemblée spéciale du 17 octobre)

A une assemblée etc.

Il est ordonné et statué comme suit:

Section 1.—Il est interdit à qui que ce soit de faire usage d'aucune construction en bois ou partie de construction en bois existant actuellement sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal.

Section 2.—Tout nouveau bâtiment qui sera érigé sur les lots ayant front sur les deux côtés de la rue Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal, devra avoir une façade en pierre bosselée ou taillée, en fer ou en brique pressée de première qualité, d'une résistance de 750

of interest added; the same applies to permanent sidewalks. Plank sidewalks, of which we have such a mileage, are practically unknown in these cities; therefore, to draw comparisons between Montreal, which pays for all pavements out of its revenue, and other cities like Toronto, where the proprietors pay the whole cost, in addition to the ordinary assessments, is not proper, and if Montreal intends to advance in the manner other cities are doing, a Local Improvement Act must be adopted.

Clause 455 of the City Charter says:

"No paving of any street, lane or highway shall be laid or constructed, unless asked for by the majority of the proprietors in number and value, whose properties abut thereon; and the cost of such paving shall be paid as follows: One half by the City and the other half by all the proprietors whose properties abut on the street, lane or highway so paved."

Now, this is all right as far as it goes, but so far we have had only one application, and the act is five years old; therefore, this should be changed and made to read that the Council shall determine what streets shall be paved, knowing how much money they have at their disposal for this class of work each year, and should then notify the proprietors of their decision, appoint a day to receive opinions from them on the subject. We would in this way get some paving done, remove the cause of complaint and reduce the cost of cleaning and sprinkling.

The matter rests thus: We have at present, about 160 miles of streets to pave, the mean cost of which would be about \$55,000.00 a mile or \$8,800,000.00; 200 miles of sidewalks, at say, a cost of \$12,000.00 a mile or \$2,400,000.00, this gives \$11,200,000.00 for streets and sidewalks of which, under the present state of affairs, the City has to pay \$10,000,000.00; but if a Local Improvement Act were passed, the revenue of the City would be relieved from this burden, and it would be transferred to the property owner who could have ten years in which to pay it, while his property would be improved and enhanced in value.

These cities also have covered refuse boxes at the corners of streets, into which all papers and refuse of fruit must be deposited by the person having such in his possession.

In the matter of street sprinkling, the following method is pursued in St. Louis: the work is done by contract; all streets must be watered four times a day, and the total cost is assessed on the proprietors, the average cost per foot front per annum being about four and one half cents.

Hoping that these few remarks will meet with your approbation, I am, Gentlemen,

Your obedient servant,

JOHN R. BARLOW,  
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,  
CITY HALL,

Montreal, 21st. October, 1904.

### BY-LAW No. 322

By-Law concerning the erection of buildings on St. Lawrence street between Sherbrooke street and Mount-Royal avenue.

(Assented to by Council at a Special Meeting, held the 17th of October.)

At a meeting, etc.

It was ordained and enacted, as follows:

Section 1.—No person shall use any wooden building or part of any wooden building now existing on the west side of St. Lawrence street, between Sherbrooke street and Mount-Royal avenue.

Section 2.—Every new building erected on the lots fronting on either side of St. Lawrence street between Sherbrooke street and Mount-Royal avenue, shall have a frontage of ashlar or cut stone, of iron or pressed brick of the best quality capable of supporting a pressure of 750 lbs. per square inch, or of any other durable and incombustible ma-



livres au pouce carré, ou en tous autres matériaux durables et incombustibles (à l'exclusion du bois, bois et brique, bois recouvert en tôle, bois et pierre, pour les murs). On pourra se servir de terre cuite (Ornamental Terra Cotta) pour orner la façade. Les corniches devront être en tôle, cuivre pierre ou brique.

Sect. 3.—Les nouveaux bâtiments ne devront pas avoir moins de trois étages, dont le premier sera de douze (12) pieds en hauteur et les deux autres de dix (10) pieds, soit une hauteur totale de pas moins de trente-huit (38) pieds, du trottoir au plus haut point du toit.

Sect. 4.—Ces nouveaux bâtiments devront être construits d'après les règles établies par le "Règlement No 260, concernant les bâtiments de Montréal, 1901."

Sect. 5.—Quiconque contreviendra à quelqu'une des dispositions du présent règlement, sera, sur conviction de telle offense, devant la Cour du Recorder de la Cité de Montréal, passible d'une amende avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement; le montant de ladite amende et le terme dudit emprisonnement mais ladite amende n'excèdera pas quarante dollars et seront fixés par ladite Cour du Recorder, à sa discrétion; l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de deux mois de calendrier, ledit emprisonnement cependant, fixé par ladite Cour du Recorder sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas, et si l'infraction à ce règlement est réitérée, cette récidive, constituera, jour par jour, après sommation ou arrestation, une offense séparée.

terial (to the exclusion of wood, wood and brick, wood cased with sheet-iron, wood and stone, for walls). Terra Cotta may be used to ornament the frontage. The cornices shall be of sheet-iron, copper, stone or brick.

Sect. 3.—The new buildings shall not have less than three storeys the first of which shall be twelve (12) feet high and the two others ten (10) feet, or a total height of not less than thirty-eight (38) feet from the sidewalk to the top of the roof.

Sect. 4.—The said new buildings shall be erected in accordance with the rules set forth in the "Montreal Building By-Law of 1901, (No. 260)"

Sect. 5.—Any person violating or contravening any of the provisions of the present by-law shall upon conviction thereof, before the Recorder's Court of the City of Montreal, be liable to a fine with or without costs, and in default of immediate payment of said fine or of said fine and costs, as the case may be, to an imprisonment the amount of said fine and the term of said imprisonment to be fixed by the said Recorder's Court, at its discretion; but such fine shall not exceed forty dollars, and the imprisonment shall not be for a longer period than two calendar months; the said imprisonment, however, to cease at any time before the expiration of the term fixed by the said Recorder's Court upon payment of the said fine or fine and costs, as the case may be and if any infringement of this by-law be repeated, such repetition shall, day by day, constitute upon summons or arrest, a separate offence.

**L'Impôt sur la Propriété**  
Etat faisant connaître la valeur des propriétés cotisées dans la Ville de Montréal et l'augmentation annuelle de la valeur de ces propriétés de 1880 à 1903.

**Tax on Property**

Statement showing the assessed values and annual increase of property in the City of Montreal, from 1880 to 1903.

Année. Year.	Valeur imposable. Net Assessable Value.	Diminution annuelle. Annual Decrease.	Augmentation annuelle. Annual Increase.
1880			
1881			
1882	\$ 64,624,359		\$ 1,468,986
1883	66,093,345		1,993,833
1884	68,087,178		2,058,824
1885	70,146,002		2,857,483
1886	73,003,485		1,272,699
1887	74,276,184		3,661,674
1888	77,937,858		5,898,989
1889	83,836,847		5,797,246
1890	89,634,093		5,279,834
1891	95,913,927		6,066,012
1892	101,979,939		5,267,991
1893	107,247,930		6,216,265
1894	113,463,195		17,371,046
1895	130,834,241		4,433,524
1896	135,267,765		2,604,930
1897	137,872,695		2,096,650
1898	139,969,345		852,590
1899	140,821,935		1,399,565
1900	142,221,500		7,026,985
1901	149,248,485		
1902	148,095,202	1,147,283	2,384,661
1903	150,479,863		4,113,727
	154,593,590		4,022,500
	158,616,090		

Montréal, 13 octobre, 1904.

Montreal, 13th October, 1904.

W. ROBB,  
Trésorier de la Ville.

W. ROBB,  
City Treasurer.







Royal jusqu'au No 240 (\$150 payable par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.)

(2) Recommandant de paver la rue Peel entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, au coût approximatif de \$11,000, dont la moitié payable par la Ville et l'autre moitié par les propriétaires intéressés.

(3) Demandant un crédit de \$2,000 pour niveler l'avenue Sherbrooke, la rue Saint-André et diverses autres rues dans le quartier Saint-Denis.

(4) Demandant une crédit de \$200 pour construire deux kiosques pour cochers de place.

*Résolu:* De souscrire à ces rapports.

(5) Demandant un crédit de \$10,000 pour trottoirs permanents.

*Résolu:* De souscrire à ce rapport, mais jusqu'au montant de \$6,000 seulement.

—A la demande de M. l'échevin Duquette, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que le greffier de la Ville soit prié de notifier la "Montreal Water & Power Co." de poser des tuyaux à l'eau aux endroits suivants dans le quartier Saint-Denis, à savoir:

1° Avenue Sherbrooke au nord de la rue DeFleurimont, sur une distance d'environ 100 pieds.

2° Rue Labelle entre les rues Saint-Zotique et Beaubien,

3° En face de la propriété de MM. A. Boyer & Frère, à l'angle des rues Rivard et Boucher sur une distance d'environ 200 pieds.

—Soumis un état des propriétés imposées et des augmentations de 1880 à 1903 sur les immeubles.

*Résolu:* De soumettre cet état à la Commission du Revenu.

—Etant prise en considération la requête de M. F. Guibord demandant d'être remboursé du montant des taxes qu'il a payées par erreur depuis plusieurs années il est

*Résolu:* De recommander au Conseil de rembourser le montant des taxes payées depuis cinq années.

—Soumis un état des indemnités devant être payées relativement aux expropriations annuelles de 1903 et se montant à tout à \$37,185.33.

*Résolu:* De recommander au Conseil de payer et d'autoriser le Maire et le greffier de la Ville à signer les contrats touchant ces expropriations.

—Etant prise en considération une offre de M. Stevenson Brown, pour l'achat d'un lopin occupant l'angle de la rue Centre et de l'avenue Atwater et appartenant à la Ville, mesurant environ 216,486 pieds carrés, il est

*Résolu:* De demander au Conseil l'autorisation de vendre ledit lopin de terrain à l'enchère et de s'enquérir dans l'intervalle auprès des Commissions de la Voirie et de l'Aqueduc si ce terrain leur est nécessaire.

—Sur proposition de M. l'échevin L.-A. Lapointe, il est

*Résolu:* De prier M. Bienvenu de préparer un rapport détaillant le nombre de personnes atteintes de maladies incurables et condamnées et envoyées à la prison par les Records ne sachant qu'en faire ni où les envoyer.

—Relativement aux questions posées par le Conseil à la demande de M. l'échevin Couture, il est

*Résolu:* D'autoriser le greffier de la Ville à répondre à ces questions selon les documents en sa possession.

—Lu un rapport de la Commission de Police demandant un crédit de \$1,015.16 afin de remettre à chacun des membres du Bureau des Détectives un montant équivalent au prix d'un uniforme.

*Résolu:* De souscrire à ce rapport.

*Ajournement.*

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

payable by the City and one half by the interested proprietors.)

(2) Recommending to pave Peel street, from St. Catherine to Sherbrooke street (cost \$11,000 payable half by the City and half by interested proprietors.)

(3) For an appropriation of \$2,000, to level Sherbrooke avenue, St. André and other streets, St. Denis ward.

(4) For an appropriation of \$200, for 2 cabmen's kiosks.  
*Resolved:* To concur.

From the Road Committee:

(5) For an appropriation of \$10,000 for permanent sidewalks.  
*Resolved:* To concur, but to the amount of \$6,000 only.

—At the request of Ald. Duquette, it was

*Resolved:* To instruct the City Clerk to notify the Montreal Water & Power Co. to lay water pipes in the following streets, St. Denis ward, viz:

(1) On Sherbrooke avenue, north of DeFleurimont st., to a distance of about 100 feet.

(2) On Labelle street, between St. Zotique and Beaubien streets.

(3) In front of Messrs. A. Boyer & Bros., corner Rivard and Boucher streets to a distance of about 200 feet.

—Submitted a statement, showing the assessed values and annual increases from 1880 to 1903 of immovable property.

*Resolved:* To submit the same to the Committee on revenue.

—The petition of F. Guibord to be reimbursed the amount of water taxes which he has paid for many years by error being considered, it was

*Resolved:* To recommend to Council to refund five years of taxes.

—Submitted a statement of indemnities to be paid *re* annual expropriations of 1903, the whole amounting to \$37,185.33.

*Resolved:* To recommend to Council to pay, and to authorize the Mayor and the City Clerk to sign, the deeds in that connection.

—Considered an offer of Mr. Stevenson Brown, to buy a piece of land belonging to the City, corner of Centre street and Atwater avenue, containing about 216,486 sq. feet.

*Resolved:* To ask Council for authority to sell said land by auction and to ask, in the meantime, the Road and Water Committees whether they require said piece of land.

—On motion of Ald. L. A. Lapointe, it was

*Resolved:* To ask Mr. Bienvenu to report upon the number of people affected with incurable diseases who have been condemned by the Records and sent to jail, not knowing what to do with them or where to send them.

—In connection with the questions put by Council at the request of Ald. Couture, it was

*Resolved:* To authorize the City Clerk to answer the questions in accordance with the documents in his hands.

—Read a report from the Police Committee for an appropriation of \$1,015.16 to pay each member of the Detective Bureau an amount equivalent to the cost of a uniform.

*Resolved:* To concur.

*Ajourned.*

L.-O. DAVID,  
Secretary.

**COMMISSION D'HYGIENE ET DES STATISTIQUES**

Compte rendu de l'Assemblée du 14 octobre

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Nelson, Marchand, Couture et Leclaire.

*Résolu:* De déposer sur le bureau la requête présentée par certains citoyens au sujet de la nomination du docteur Tanguay comme vaccinateur public.

—Soumis un rapport de l'ingénieur sanitaire suggérant certains amendements au règlement portant le numéro 105, quant à la ventilation des maisons.

*Résolu:* Qu'une sous-commission, composée de M. le président et de MM. les échevins Nelson et Leclaire, soit instituée pour étudier ces suggestions et faire rapport.

**HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE**

Report of Meeting, held the 14th of October.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Nelson, Marchand, Couture and Leclaire.

—*Resolved:* That the petition of citizens for the appointment of Dr. Tanguay as public vaccinator, be laid on the table.

—Submitted report of the sanitary engineer, suggesting certain amendments to by-law No. 105 insofar as regards the ventilation of houses.

*Resolved:* That the chairman and Ald. Nelson and Leclaire be appointed a committee to study the question and report thereon.



—*Résolu*: De recevoir le rapport de l'ingénieur sanitaire sur la fermeture des bains public, relevant le nombre de personnes qui ont fréquenté ces bains durant la saison.

—M. l'échevin Larivière se présente devant la Commission et attire son attention sur le fait que le Conseil municipal a été unanime à conclure que la morgue actuelle se trouve dans un état absolument impropre aux fins pour lesquelles elle sert actuellement. Il rappelle aussi les démarches qui ont déjà été faites pour obtenir une morgue convenable, et il demande ce que fait la Commission à ce sujet?

M. le président répond qu'une sous-commission a été instituée pour étudier cette question et que cette sous-commission fera rapport à la prochaine assemblée de la Commission.

—*Résolu*: De renvoyer à la sous-commission instituée pour étudier les amendements au règlement portant le No 105, les projets de règlements concernant l'inspection du poisson, des fruits et des légumes, ainsi que l'exposition des aliments sur la devanture des magasins.

—*Résolu*: Que le rapport de l'inspecteur sanitaire, concernant les égouts des maisons, maintenant devant la Commission, soit référé à M. le président et à l'inspecteur sanitaire.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant de faire construire un égout rue Joliette, entre les rues Forsythe et Ontario, et rue Davidson, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Forsythe, dans le quartier Hochelaga, avec l'approbation de l'inspecteur sanitaire.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$675 pour payer le salaire des infirmières jusqu'à la fin de l'année.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport attirant son attention sur le fait que les directeurs de l'hôpital Alexandra n'ont pas encore commencé, bien qu'obligés par leur contrat, la construction de cet hôpital destiné à recevoir les personnes atteintes de maladies contagieuses, et priant aussi le Conseil de s'enquérir au plus tôt si lesdits directeurs ont l'intention d'ériger dans la partie ouest de la Ville un hôpital pour les maladies contagieuses, et, si non, d'invalider ledit contrat et de faire de nouveaux arrangements en vue de la construction de cet hôpital.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant de \$36 soit octroyé à M. A.-P. Beardsell, ancien conducteur de la voiture d'ambulance, qui souffre actuellement de paralysie.

—*Résolu*: De différer à l'année prochaine la demande d'un uniforme, de la part de M. F. Gagnon.

—Après avoir entendu le médecin officier de santé, l'inspecteur en chef des aliments et M. John-M. Taylor, et après avoir pris en considération les lettres de MM. John-M. Taylor & Cie, commerçants de denrées alimentaires, de la "Robert Hunter Co. limited," de Toronto, et de M. Paul Galibert, manufacturier de cuir, et, après avoir entendu M. l'échevin Clearihue, il est

*Résolu*: D'autoriser le médecin officier de santé à prendre les mesures nécessaires pour que les 213 caisses d'œufs gâtés qui ont été saisis dans l'établissement de la "Union Cold Storage Co." et appartenant à ladite maison John-M. Taylor & Cie., soient employés pour des fins industrielles seulement (le tannage.)

—*Résolu*: De remettre à plus tard la prise en considération de la lettre du docteur H.-W. Coyle, de la note de Wm. Curry et de celle de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

—M. le président dit qu'un crédit de \$750 a été affecté par le Conseil aux analyses chimiques et bactériologiques de l'eau de la Ville, et que l'on devrait nommer immédiatement la commission d'experts requis à cet effet.

Sur proposition de M. l'échevin Nelson, il est

*Résolu*: Que M. Milton-L. Hersey, analyste de la Ville, et le Dr. Ruttan, professeur de chimie à l'Université McGill, soient nommés chimistes experts de ladite commission, le premier devant recevoir un honoraire de \$500 et le second un honoraire de \$1,000 pour leurs services; et que le docteur A. Bernier, bactériologiste de l'Université Laval, et le docteur J.-E. Laberge, bactériologiste de la Ville, soient nommés bactériologistes experts de ladite commission, le docteur Bernier devant recevoir un honoraire de \$1,000 pour ses services; que les membres de ladite commission s'entendent M. le président à 2.30 p.m., lundi prochain, au département de l'Hygiène, afin de conclure les arrangements voulus pour commencer immédiatement leur travail, et que cette Commission enjoigne auxdits experts de ne faire part à qui que ce soit de leur mode de procéder ni de divulguer le résultat de leurs analyses (M. l'échevin Leclair dissident.)

—M. L.-R. Montbriand se présente devant la Commission

—*Resolved*: That the report of the sanitary engineer on the closing of the public baths and including a statement of the attendance of bathers be received.

—Ald. Larivière appeared before the meeting and drew attention to the fact that the City Council had been unanimous in considering that the present morgue was utterly unsuited for the purpose to which it was at present put. He reminded the meeting of the steps already taken to secure, for the City, a modern morgue, and enquired what action the board was taking in the matter.

The chairman informed him that a sub-committee had been appointed to deal with the matter, and that a report on the subject would be submitted at next meeting.

—*Resolved*: That the drafts of by-laws concerning the inspection of fish, fruits and vegetables, etc., and concerning the exposure of food stuffs in front of shops, etc., be referred to the sub-committee appointed on amendments to by-law No. 105.

—*Resolved*: That the report of the sanitary engineer concerning house drains, now before the meeting, be referred to the chairman and sanitary engineer.

—*Resolved*: That report be made to Council, recommending the laying of a public sewer in Joliette street between Forsythe and Ontario streets, Hochelaga ward; also in Davidson street, from the end of the present sewer to Forsythe street, Hochelaga ward, provided, however, that the sanitary engineer shall report favorably thereon.

—*Resolved*: That a report be made to Council, asking for an appropriation of \$675 to pay the salaries of the nurses of the civic hospitals, up to the end of the current year.

—*Resolved*: That a report be made to Council, drawing attention to the fact that the authorities of the proposed Alexandra hospital have, as yet, done nothing towards the building of an infectious diseases hospital as required by their contract with the City, and urging the Council to ascertain, without delay, whether it is the intention of the said authorities to build a hospital for cases of contagious disease in the western part of the City, and if not, then to cause the said contract to be resiliated and to make other arrangements to attain the desired end.

—*Resolved*: That a report be made to Council, recommending that the late ambulance driver of the civic hospitals, A. P. Beardsell, who is now stricken with paralysis, be granted the sum of \$36.

—*Resolved*: That the application of F. Gagnon for a uniform be deferred until next year.

—After hearing the medical health officer, the chief food inspector and Mr. John M. Taylor, and after considering the letters of Messrs. John M. Taylor & Co., limited, Toronto, mission merchants, the Robert Hunter Co., limited, Toronto, and of Paul Galibert, leather manufacturer; furthermore, after hearing Ald Clearihue,

*Resolved*: That the medical health officer be authorized to take the necessary measures for the disposal, for industrial purposes only (tanning), of the 213 cases of bad eggs now seized upon the premises of the Union Cold Storage Co., but belonging to the said firm of John M. Taylor & Co.

—*Resolved*: That the consideration of the letter of Dr. H. W. Coyle, of the accounts of Wm. Curry and of the Light, Heat & Power Co. be deferred.

—The chairman stated that Council had granted \$750 for the chemical and bacteriological analyses of the city water supply; and that the commission to carry out the work, should now be appointed.

On motion of Ald. Nelson, it was  
*Resolved*: That Mr. Milton L. Hersey, City Analyst and Dr. Ruttan, professor of chemistry, McGill University, be appointed chemical experts of the commission. Mr. Hersey, at the rate of \$500 a year and Dr. Ruttan, at the rate of \$1,000 a year, and Dr. A. Bernier, bacteriologist of Laval University, at the rate of \$1,000 and Dr. J. E. Laberge, City bacteriologist, bacteriological experts of the commission; that they meet the chairman of this committee at 2.30 p.m. Monday next, in the Health Department, to arrange for the immediate carrying out of the work entrusted to them, and that this committee enjoins on every member of the commission a special obligation to observe strict secrecy as to their work and the results of their investigations (Ald. Leclair dissenting.)

—Mr. L. R. Montbriand appeared before the Committee



et demande quelle distance doit exister entre une écurie et les constructions voisines?

Après discussion, il est  
*Résolu*: De référer cette question à M. le président, M. l'échevin Marchand et à l'ingénieur sanitaire, avec prière de régler ce cas.

—Sur recommandation de l'ingénieur sanitaire, il est  
*Résolu*: Que soit présenté au Conseil des rapports recommandant que, dans l'intérêt de la salubrité publique et en conformité des dispositions de l'art. 544, 62 Vict. chap. 58, des égouts soient construits dans les rues suivantes:

- Rue Boucher, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Saint-Denis.
- Chemin de la Côte des Neiges, de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à l'avenue Cedar.
- Rue Dufferin, depuis la rue Comte jusqu'à une distance de 35 pieds, vers le sud.
- Rue Sherbrooke, depuis l'avenue Atwater jusqu'aux limites de la Ville.

*Ajournement.*

J.-I. FLYNN,  
*Secrétaire.*

in reference to the question of the distance required between a stable and neighbouring buildings.

After discussion, it was  
*Resolved*: That the question be referred to the chairman, Ald. Marchand and the sanitary engineer for settlement.

—On recommendation of the sanitary engineer, it was

*Resolved*: That reports be made to Council, recommending that in the interests of public health, and in accordance with the provisions of Art. 544 of Vict. 62, chap. 58, public sewers be laid in the following streets.

Boucher street, from the end of the present sewer to St. Denis street.

Côte des Neiges road, from end of present sewer to Cedar avenue.

Dufferin street, from Comte street to a distance of 35 feet southwards.

Sherbrooke street, from Atwater avenue to City limits.

*Adjourned.*

J. I. FLYNN,  
*Secretary.*

**COMMISSION DE LA VOIRIE**

*Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre*

*(assemblée ajournée)*

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

—Il est  
*Résolu*: Que soit présenté au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$5,035.00 du crédit affecté aux "Réparations des pavages permanents" et de l'appliquer aux "trottoirs permanents."

—Il est  
*Résolu*: Que soit présenté au Conseil un rapport recommandant que soit construit un trottoir permanent en dalles de pierre et en goudron, du côté nord de la rue Sainte-Catherine, depuis la rue Guy jusqu'à la rue Saint-Mathieu, conformément aux dispositions de la charte de la Ville.

*Ajournement.*

J.-H. DILLON,  
*Secrétaire.*

**ROAD COMMITTEE**

*Report of Adjourned Meeting, held the 17th of October.*

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

—It was  
*Resolved*: That a report be made to Council, recommending that the sum of \$5,035.00 be varied from the appropriation for "Repairs to permanent pavements" and applied to "Permanent sidewalks."

—It was  
*Resolved*: That a report be made to Council recommending that a permanent flagstone and coaltar sidewalk be laid on the north side of St. Catherine street, from Guy street to St. Matthew street according to the provisions of the City Charter.

*Adjourned.*

J. H. DILLON,  
*Secretary.*

**COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE**

*Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre*

*(assemblée ajournée)*

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Walsh, Nelson, Proulx, Duquette et Dagenais.

—Soumise et lue la communication suivante de la Compagnie de Gaz de Montréal au sujet du contrat pour le gaz:

\* \* \*

"M. L. A. D'AMOUR,  
 "Montréal, 17 octobre, 1904.

"*Secrétaire de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.*

"*Corporation de Montréal.*

"Cher Monsieur

"Votre lettre du 14 m'est parvenue dans l'après-midi de cette date, et j'ai l'honneur de vous informer qu'il m'a été impossible, dans le court espace de temps qui m'a été donné, de convoquer au complet une assemblée de notre bureau de direction vu qu'un certain nombre d'entre nos directeurs se trouvent en dehors de la Ville et ne rentreront pas avant quelques jours. Je convoquerai une assemblée du bureau aussi tôt que possible, cette semaine, et vous soumettrai votre lettre et vous ferai parvenir sa décision.

"Bien à vous,

"H.-S. HOLT,  
 "*Président.*"

\* \* \*

*Résolu*: Que ladite communication soit référée au Conseil.

**FIRE AND LIGHT COMMITTEE**

*Report of Adjourned Meeting, held the 17th of October.*

Present: Ald. Robertson, chairman, Walsh, Nelson, Froulx, Duquette and Dagenais.

—Submitted and read the following communication from the Montreal Gas Company re gas contract:

\* \* \*

"Montreal, October 17th., 1904.

"L. A. D'AMOUR, Esq.,  
 "*Secretary Fire and Light Committee,*  
 "*Corporation of Montreal.*

"Dear Sir,

"Your letter of the 14th. duly received on the afternoon of that date, and I now beg leave to inform you, that I have found it impossible in the short time given, to get a full meeting of our Board of Directors together, as a number of them are out of the City and will not return for a few days. I will set a meeting of the Board at as early a date as possible this week, and will lay your letter before them for their consideration, and inform you of the decision they arrive at.

"Yours truly,

"H. S. HOLT,  
 "*President.*"

\* \* \*

*Resolved*: That the same be referred to Council.



--Comme M. l'échevin Duquette déclare que, par surcroît d'affaires, il lui sera impossible d'accompagner MM. Ferns et Parent dans leur voyage à travers les villes des États-Unis, la Commission modifie son rapport au Conseil en diminuant à \$150 le montant le \$300 dont le virement doit être opéré de "l'éclairage électrique des rues."

--Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des édifices et de son assistant au sujet de la caserne centrale des pompiers.

Le secrétaire est prié d'en transmettre une copie à chacun des architectes et des entrepreneurs intéressés.

*Ajournement.*

L.-A. D'AMOUR,  
Secrétaire.

--Ald. Duquette stating that press of business would prevent him accompanying Messrs. Ferns and Parent on their visit to various cities of the United States, the Committee altered their report to Council by changing the amount of \$300, be varied from the appropriation for electric street lighting, to \$150.

--Submitted and read a report from the building inspector and his assistant re central fire station.

The secretary was instructed to forward a copy each to the architects and contractors.

*Adjourned.*

L. A. D'AMOUR,  
Secretary.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**CITY COUNCIL**

*Compte rendu de l'assemblée spéciale du 17 octobre*

*Report of Special Meeting, held the 17th of October.*

(D'après les minutes du Conseil, Vol. 167 Page 118)

(According to the minutes of Council, Vol. 167, Page 118)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

His Worship the Mayor H. Laporte, in the chair.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Couture, De Serres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx et Duquette.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx and Duquette.

**REQUETES, ETC.**

**PETITIONS, ETC.**

1. Du Club Indépendant Ouvrier, incorporé, priant le Conseil de ne pas adopter de motion à l'effet de notifier la Compagnie de Gaz de Montréal de l'intention de la Ville d'acheter le matériel de la compagnie.

1. From "Club Indépendant Ouvrier incorporé," urging Council not to adopt motion notifying Montreal Gas Co. of the City's intention to purchase its plant.

2. De la Chambre de Commerce incitant le Conseil à donner à la Compagnie de Gaz de Montréal l'avis qu'il faut pour acheter le matériel de la compagnie.

2. From "Chambre de Commerce" inviting Council to cause necessary notice to be given for the purchase of the Montreal Gas Coy's plant.

Déposées sur le bureau.

Laid on the table.

3. Du consul-général de France remerciant la Ville pour la réception faite aux musiciens de La Garde Républicaine et à la délégation des artisans français.

3. From general consul of France, expressing thanks for reception tendered to musicians of "La Garde Républicaine" and to delegation of French Artisans.

4. De la Chambre de Commerce française remerciant le Conseil pour la réception faite aux musiciens de La Garde Républicaine.

4. From "La Chambre de Commerce française," thanking the City for the reception tendered to musicians of "La Garde Républicaine."

5. De M. l'échevin Saint-Denis remerciant le Conseil pour les sympathies qui lui ont été adressées à l'occasion de la mort de son père.

5. From Ald. St. Denis, thanking Council for sympathy extended on the occasion of the demise of his father.

Déposées aux archives.

Filed of record.

6. Rapports et documents demandés par le Conseil le 21 mars 1904, relativement aux réparations à l'Hôtel de Ville. Déposés sur le bureau.

6. Reports and documents, asked by Council on the 21st. March 1904, re repairs to City Hall, etc. Laid on the table.

**RAPPORTS.**

**REPORTS.**

7. De la Commission des Finances, à l'effet de rembourser à M. François Guibord une somme de \$20 représentant le montant des taxes d'eau qu'il a payées par erreur.

7. From Finance Committee, to refund to Mr. Frs. Guibord \$20.00, amount of water rates paid by error.

8. De la Commission des Finances, à l'effet d'autoriser le Maire et le greffier de la Ville à signer les contrats touchant les expropriations annuelles de 1902.

8. From Finance Committee, to authorize the Mayor and the City Clerk to sign deeds re annual expropriations of 1902.

9. De la Commission des Finances, à l'effet de notifier la "Montreal Water & Power Co." d'avoir à poser des tuyaux d'eau avenue Sherbrooke, rue Labelle et à l'angle des rues Rivard et Boucher, dans le quartier Saint-Denis.

9. From Finance Committee to notify Montreal Water and Power Co. to lay water pipes in Sherbrooke ave, Labelle street and corner of Rivard and Boucher streets, (St. Denis ward.)

10. De la Commission des Finances, à l'effet de payer des indemnités et d'autoriser le Maire à signer des contrats touchant les expropriations annuelles de 1903.

10. From Finance Committee to pay indemnities and to authorize the Mayor to sign deeds re annual expropriations of 1903.

11. De la Commission des Finances, à l'effet de ne charger à Dame Marie-E. Forest que 1/20 du coût du trottoir des rues Amherst et Robin.

11. From Finance Committee, to charge only 1-20 of cost of sidewalk on Amherst and Robin streets to Dame Marie E. Forest.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

12. De la Commission des Finances demandant l'autorisation de vendre à l'enchère un terrain à l'angle de la rue Centre et de l'avenue Atwater.

12. From Finance Committee, for authority to sell land, corner Center street and Atwater avenue, by public auction.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté (MM. les échevins Lavallée et Couture dissidents).

*Resolved:* That said report be received and adopted (Ald. Lavallée and Couture dissenting.)

13. De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$6,000 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$10,000 pour la construction de trottoirs permanents.

13. From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$6,000 only, in a report of the Road Committee, for an appropriation of \$10,000 for permanent sidewalks.



14. De la Commission des Finances souscrivant aux rapports suivants de la Commission de la Voirie:

(1) Pour un crédit de \$200 afin d'établir deux kiosques pour les cochers.

(2) Pour un crédit additionnel afin de remplacer par "les dalles de pierre et goudron" "le goudron" dans la construction d'un trottoir rue Brébeuf, depuis l'avenue Mont-Royal jusqu'au No 240 (coût supplémentaire \$300, payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.)

(3) Pour un crédit de \$2,000 afin de niveler l'avenue Sherbrooke, la rue Saint-André et autres rues dans le quartier Saint-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

15. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie recommandant le pavage de la rue Peel, depuis la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke, au coût estimé de \$11,000 payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Que soit différée jusqu'à la prochaine assemblée la prise en considération dudit rapport, et que Son Honneur le Maire soit prié de mettre ce rapport au premier ordre du jour, l'inspecteur de la Ville devant, dans l'interim, préparer un rapport sur la valeur du pavage de macadam bitumineux confectionné rue Dorchester.

16. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de Police demandant un crédit de \$1,015.16 pour remettre à chacun des membres du Bureau des DéTECTIVES un montant équivalent au prix d'un uniforme.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés (M. l'échevin Clearihue dissident.)

17. De la Commission des Finances souscrivant aux rapports de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

(1) Pour un crédit de \$1,114.00 afin de faire exécuter des réparations aux appareils.

(2) Pour un crédit de \$1,000 afin de faire exécuter des réparations aux postes.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin ROBERTSON, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18. De la Commission de la Voirie:

(1) à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$5,035 des "réparations aux pavages permanents" et de l'appliquer aux "pavages permanents."

(2) à l'effet d'accorder à la compagnie du Grand Tronc l'autorisation de poser une voie temporaire sur le mur d'endiguement à certaines conditions.

(3) à l'effet de permettre à la Banque de Montréal de creuser un puits artésien ruelle des Fortifications, à certaines conditions.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19. De la Commission de la Voirie, à l'effet de reculer la rampe de la Traverse de Longueuil.

Renvoyé à la Commission des Finances.

20. De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$300 pour envoyer des délégués au Etats-Unis.

Sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté (MM. les échevins Clearihue et Vallières dissidents.)

21. De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet de conférer au surintendant certains pouvoirs relativement à la pose de conduites d'eau dans le quartier Saint-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin SAUVAGEAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

22. De la Commission d'Hygiène et des Statistiques au sujet du délai dans la construction de l'hôpital Alexandra.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin NELSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et que les avocats de la Ville soient priés de répondre aux questions suivantes:

1<sup>o</sup> A quelle date les directeurs de l'hôpital Alexandra sont-ils tenus de commencer la construction dudit hôpital?

2<sup>o</sup> Que peut faire la Ville dans le cas de l'abstention desdits directeurs à commencer la construction de l'hôpital en question?

14. From Finance Committee, concurring in the following reports of the Road Committee:

(1) For an appropriation of \$200 for 2 cabmen's kiosks.

(2) For a further appropriation in order to substitute "flagstone and coaltar" sidewalk to coaltar sidewalk on Brébeuf street, from Mount-Royal avenue to No. 240, (additional cost \$300, payable half by City and half by interested proprietors.)

(3) For an appropriation of \$2,000 to level Sherbrooke avenue, St. André and other streets in St. Denis ward.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

15. From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee, recommending to pave Peel street, from St. Catherine to Sherbrooke street, at an estimated cost of \$11,000, payable half by the City and the other half by the interested proprietors.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That consideration of said report be deferred until next meeting, and that His Worship the Mayor be requested to put the same as the 1st. order of the day, the City Surveyor, in the meantime, to prepare and submit a report on the value of the bituminous macadam pavement laid on Dorchester street.

16. From Finance Committee concurring in the report of the Police Committee, for an appropriation of \$1,015.16 to pay to each member of detective bureau, an amount equivalent to the cost of a uniform.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ST. DENIS, it was

Resolved: That said reports be received and adopted. (Ald. Clearihue dissenting.)

17. From Finance Committee, concurring in the reports of the Fire and Light Committee:

(1) For an appropriation of \$1,114.00 for repairs to apparatus.

(2) For an appropriation of \$1,000 for repairs to stations.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ROBERTSON, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18. From Road Committee:

(1) To vary \$5,035 from "repairs to permanent pavements and apply same to "permanent sidewalks."

(2) To grant permission to G. T. Ry. Co., to lay a temporary track on the dyke on certain conditions.

(3) To grant permission to the Bank of Montreal to sink an artesian well on Fortification lane, on certain conditions.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

19. From Road Committee to widen the ramp of Longueuil Ferry.

Referred to Finance Committee.

20. From Fire and Light Committee to vary \$300 to send delegation to United States.

On motion of Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. PROULX it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Clearihue and Vallières, dissenting.)

21. From Water Committee to give Superintendent of Aqueduct certain powers in connection with the laying of water mains in St. Denis ward.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. SAUVAGEAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

22. From Hygiene and Statistics Committee to delay in building Alexandra Hospital.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. NELSON, it was

Resolved: That said report be received and that the City Attorneys be requested to reply to the following questions:

1st. When are the authorities of the Alexandra Hospital bound to begin the construction of said hospital?

2nd. What are the powers of the City in view of the inaction shown by the authorities in beginning the construction of the hospital in question?



3° Dans l'état actuel des choses, la Ville aurait-elle le droit d'invalider et d'annuler le contrat intervenu entre la Ville et les directeurs de l'hôpital Alexandra?

23. De la Commission d'Hygiène et des Statistiques, sept rapports, pour la construction d'égouts:

(1) rue Dufferin, depuis la rue Comte jusqu'aux limites de la Ville.

(2) chemin de la Côte des Neiges, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à l'avenue Cedar.

(3) rue Boucher, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Saint-Denis.

(4) rue Sherbrooke, depuis l'avenue Atwater jusqu'aux limites de la Ville.

(5) rue Sanguinet, depuis la rue Albina jusqu'à une distance de 35 pieds vers le sud.

(6) rue Davidson, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Forsythe.

(7) rue Joliette, entre les rues Forsythe et Ontario.

Renvoyés à la Commission des Finances et à la Commission de la Voirie.

24. De la Commission d'Hygiène et des Statistiques:

(1) Pour un crédit de \$675 afin de défrayer l'entretien des hôpitaux civiques.

(2) Pour payer un mois de salaire, soit \$36.00, à M. A.-P. Beardsell, conducteur de la voiture d'ambulance.

Renvoyés à la Commission des Finances.

25. Sur proposition de M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin RICARD, il est à l'unanimité

*Résolu:* Que soit suspendu l'article 64 des Règlements du Conseil et que soit révoquée la résolution adoptée le 14 juin, 1904, par le Conseil, à l'effet d'annoncer dans *La Gazette Municipale* les emplois vacants dans le service civique.

ORDRE DU JOUR

26. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances recommandant d'accepter des Révérendes Sœurs de la Congrégation la propriété de l'avenue Ash en échange de celle de la rue Comte,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit adopté. (MM. les échevins Couture et Clearihue dissidents.)

27. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Ricard, à l'effet d'édicter un règlement amendant les règlements Nos 143, 292 et 311 concernant les ordures ménagères.

Sur proposition de M. l'échevin RICARD, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

*Résolu:* De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement conformément audit avis de motion, et de le mettre à l'ordre du jour.

28. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2me et 3me lectures un règlement devant régir la construction des édifices rue Saint-Laurent,

Ledit règlement est conséquemment lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

*Résolu:* Que soit suspendu l'article 79 des Règlements du Conseil, et que ledit règlement soit maintenant lu une seconde et une troisième fois.

Ledit règlement est conséquemment lu une seconde fois.

Et les sections 1, 2, 3, 4 et 5 étant lues, elles sont agréées.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est conséquemment lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'il y apposent leurs signatures.

29. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Duquette, à l'effet de notifier la Compagnie de Gaz de Montréal de l'intention de la Ville d'acheter le matériel, etc., de ladite compagnie, Sont soumis à ce sujet (1) un rapport de la Commission des Incendies et de l'Éclairage contenant la réponse de la Compagnie de Gaz de Montréal à la lettre, à elle adressée, le 14 du courant par la Commission des Incendies et de l'Éclairage; (2) un avis des avocats de la Ville sur la légalité de la motion de M. l'échevin Duquette.

3rd. Would the City have the right, owing to the present state of affairs, to cancel and annul the contract passed with the authorities of Alexandra Hospital?

23. From Hygiene and Statistics Committee, 7 in number, for the construction of sewers:

(1) in Dufferin street, from Comte street to the City limits.

(2) in Côte-des-Neiges Road, from end of existing sewer to Cedar avenue.

(3) in Boucher street, from end of present sewer to St. Denis street.

(4) in Sherbrooke street, from Atwater avenue to the City limits.

(5) in Sanguinet street, from Albina street to a distance of 35 feet southwards.

(6) in Davidson street, from the end of the existing sewer to Forsythe street.

(7) in Joliette street, between Forsythe and Ontario streets.

Referred to Finance and Road Committees.

24. From Hygiene and Statistics Committee:

(1) for an appropriation of \$675 to pay expenses of civic hospitals.

(2) to pay ambulance driver, A. P. Beardsell, one month's salary viz: \$36.00.

Referred to Finance Committee.

MOTION.

25. On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. RICARD, it was unanimously  
*Resolved:* That rule 64 of the Rules of Council be suspended, and that the resolution adopted by Council, on the 14th. of June, 1904, to the effect of advertising, in the *Municipal Gazette*, all vacant civic positions, be repealed.

ORDER OF THE DAY.

26. The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee, recommending to accept Ash avenue, from the Rev. Sisters of Congregation in exchange for Comte street,

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said report be adopted (Ald. Couture and Clearihue dissenting.)

27. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Ricard for a by-law to amend by-laws Nos. 143, 292 and 311 re' house offal,

On motion of Ald. RICARD, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

*Resolved:* That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, and to give the same its rank in the order sheet.

28. The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate construction on St. Lawrence street,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

*Resolved:* That rule 79 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

Said by-law was accordingly read a second time.

And sections 1, 2, 3, 4 and 5 being read, they were agreed to.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

*Resolved:* That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

*Resolved:* That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

29. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Duquette to notify the Montreal Gas Co. of the City's intention to buy its plant, etc. In this connection submitted and read (1) a report of the Fire and Light Committee, submitting reply of Montreal Gas Co. to letter sent by the Fire and Light Committee on the 14th instant; (2) opinion of City Attorneys on the legality of Ald. Duquette's motion.



M. Pêchevin DUQUETTE, appuyé par M. Pêchevin LECLAIRE,

*Propose:* Attendu que par les sections 8 et 9 du contrat du 15 novembre 1895, entre la Ville et la Compagnie de Gaz de Montréal, il est stipulé comme suit:

8. Il est expressément convenu entre les parties aux présentes, qu'après l'expiration de ladite période de 10 ans, la Ville de Montréal aura le droit, après un avis de 6 mois, par écrit, donné à la Compagnie ou à ses représentants, avant l'expiration de ladite période de 10 ans, d'acquérir tous les terrains, tuyaux, usines, franchises et marchandises en magasin nécessaires et en usage pour la fourniture du gaz à la Ville, appartenant à ladite Compagnie de Gaz de Montréal ou à ses représentants, ainsi que tous les travaux entrepris à cette fin, sur paiement de leur valeur qui sera établie par des arbitres, plus 10% en sus de l'évaluation qui en aura été faite. Lesdits arbitres seront nommés comme suit: un par la Ville de Montréal, un autre par la Compagnie et le troisième ou tiers-arbitre par un juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal.

9. Dans le cas où la Ville de Montréal ne serait pas en position d'acheter l'outillage de la Compagnie, à l'expiration de ladite période de 10 ans, le présent contrat sera continué pour une autre période de 5 ans aux mêmes conditions et avec le même privilège pour la Ville d'acquérir ledit outillage à l'expiration desdites 5 années, en donnant à la Compagnie le même avis par écrit de 6 mois avant l'expiration dudit terme de 5 années, et dans ce cas-là, ladite Compagnie de Gaz de Montréal paiera au trésorier de la Ville pour tous les 6 mois, une somme équivalente à pas moins de 3% cent de ses recettes brutes réalisées dans la Ville de Montréal; le montant de telles recettes brutes devant être établi sous serment par le président de ladite Compagnie lorsque le pourcent susdit sera payé.

Et attendu que la Ville désire exercer les droits et privilèges que lui confèrent lesdites sections et faire évaluer par des arbitres, conformément auxdites clauses du contrat, les choses ci-dessus énumérées appartenant à ladite compagnie;

Qu'il soit *Résolu:* Que la Ville se propose de se prévaloir des droits et privilèges qui lui sont conférés par les clauses 8 et 9 du contrat du 15 novembre 1895, entre la Ville et ladite Compagnie de Gaz de Montréal, et qu'avis, par écrit, à cet effet, soit immédiatement donné à la Compagnie; et qu'afin d'établir la valeur du matériel de ladite compagnie énuméré dans la clause 8, des arbitres soient nommés immédiatement de manière à ce que l'évaluation dudit matériel puisse se faire avant l'expiration dudit contrat, et que la Ville puisse savoir si elle sera en mesure d'acheter ledit matériel de la compagnie avant l'expiration du terme de 10 ans du susdit contrat;

Et qu'il soit *Résolu:* Que ladite compagnie reçoive avis de nommer, le ou avant le 25 octobre prochain, son arbitre pour qu'il agisse avec l'arbitre qui sera choisi par la Ville ou avant cette date, et pour qu'il soit procédé à la nomination du tiers-arbitre par un juge de la Cour Supérieure, après due notification à cet effet, par la Ville et la Compagnie l'une à l'autre;

Et qu'il soit *Résolu:* Que les avis que comporte cette résolution soient incorporés dans un acte notarié qui devra être approuvé par les avocats de la Ville,

Et un débat s'engageant,

M. Pêchevin PROULX, appuyé par M. Pêchevin BUMBRAY, propose en

*Amendement:* Que la prise en considération de cet avis de motion soit renvoyée à six mois,

M. Pêchevin ROBERTSON, appuyé par M. Pêchevin WALSH, propose en

*Sous-amendement:* Que soit offerte à la Compagnie de Gaz de Montréal une extension de cinq (5) années au contrat actuel, prolongement devant commencer le 1er mai 1910 et se terminer le 30 avril 1915, à condition que ladite compagnie consente à fournir le gaz à la Ville et au public aux prix maximum suivants, à partir du 1er mai 1905:

\$1.00 par 1,000 pieds cubes de gaz pour l'éclairage.

\$0.80 par 1,000 pieds cubes de gaz pour la cuisine.

\$0.60 par 1,000 pieds cubes de gaz pour le chauffage.

Ladite offre, si elle est acceptée par la Compagnie de Gaz de Montréal, devra néanmoins être sujette à l'adoption d'un règlement, par le Conseil, conformément aux dispositions de la charte de la Ville;

Et que le greffier de la Ville soit prié de transmettre sans délai ladite offre à la Compagnie de Gaz de Montréal,

Ald. DUQUETTE then moved, seconded by Ald. LECLAIRE:

Whereas by the contract of the 15th day of November, 1895, between the City and the Montreal Gas Co., it was, by sections 8 and 9 provided as follows:

8. It is expressly agreed between the parties that after the expiration of the said period of 10 years, the City of Montreal aforesaid shall have the right, after a 6 months' notice in writing given to the Company or their representatives, before the expiration of the said period of 10 years, to acquire all the lands, pipes, manufactories, franchises and stock in trade, necessary and in use for the supply of gas to the City, being the property of the said Montreal Gas Co. or representatives as well as all works undertaken for that purpose upon payment of the value thereof, which shall be established by arbitrators together with 10% over and above said valuation; the said arbitrators shall be named as follows: one by the said City of Montreal, one by the Montreal Gas Company and the third or umpire by a judge of the Superior Court sitting in and for the district of Montreal;

9. In case the City of Montreal aforesaid should not be in a position to buy the plant above mentioned at the expiration of the said period of 10 years, then the present contract shall be continued for a period of 5 years more, at the same conditions and with the same privilege for the said City of Montreal to acquire said material at the expiration of the said 5 years by giving to the said Company the same notice in writing of six months before the expiration of the said five years, and, in that case, the said Montreal Gas Company shall pay to the Treasurer of the City of Montreal every six months, a sum equal to not less than 3% on the gross earnings of the said Company in the said City of Montreal; the amount of such gross earnings being established under oath by the president of the said Montreal Gas Company when such percentage above mentioned shall then be paid.

Whereas the City is desirous to exercise the rights and privileges conferred upon it by the said sections and to have the value of the property above enumerated of the said Company established by arbitrators in accordance with the said provisions

Be it *Resolved:* That the City intends to avail itself of the rights and privileges conferred upon it by the terms of sections 8 and 9 of the contract of the 15th day of November 1895, between the City and the said Montreal Gas Co. and that notice in writing to that effect be forthwith given to the Company, and that in order to establish the value of the property of the said Company enumerated in section 8, arbitrators should be named forthwith, in order that the value aforesaid may be determined before the expiration of said contract and that the City may know whether it will be in a position to buy the plant aforesaid of the Company before the expiration of the period of 10 years of the present contract, and

Be it *Resolved:* That the said Company be notified to appoint, on or before the 25th day of October next, its arbitrator to act with the arbitrator to be appointed by the City on or before said date, and in order that the proceedings may be taken for the appointment of the third arbitrator or umpire by a judge of the Superior Court, after proper notification by the City and the Company to each other for that purpose, and

Be it *Resolved:* That the notices of this resolution be embodied in a notarial act, which shall be approved by the City Attorneys.

And a debate arising.

Moved in amendment by Ald. PROULX, seconded by Ald. BUMBRAY:

"That said motion be considered six months hence."

Moved in sub-amendment by Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. WALSH:

"That the Montreal Gas Co., be offered an extension of five (5) years of the present contract, computed from the 1st. of May, 1910, and to end on the 30th of April, 1915, provided said company agree to supply gas to the City and the public from the 1st. of May, 1905, at the following maximum prices:

\$1.00 per thousand cubic feet for lighting.

\$0.80c per thousand cubic feet for cooking.

\$0.60c per thousand cubic feet for heating.

"The above proposition, nevertheless, if accepted by the Montreal Gas Co. shall be subject to the adoption of a by-law, by the City Council, in accordance with the provisions of the City Charter.

"That the City Clerk be instructed to transmit without delay, the said offer to the Montreal Gas Co. requesting



et de demander à ladite compagnie une réponse avant lundi midi, le 24 du courant."

M. l'échevin L.-A. Lapointe soulève un point d'ordre et allègue que ladite proposition, n'étant pas à l'ordre du jour, ne peut pas être prise en considération.

Son Honneur le Maire déclarant que ladite proposition est dans l'ordre,

Et ledit sous-amendement étant soumis aux voix, il est remporté à l'unanimité, et il est

*Résolu:* En conséquence.

30. Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin EKERS il est

*Résolu:* Que les membres de ce Conseil ont appris avec un profond regret la nouvelle de la mort de l'ex-échevin C. Beausoleil, directeur des postes à Montréal et ex-membre du parlement;

Qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur sincère sympathie dans l'épreuve qu'elle vient d'éprouver.

31. Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

*Résolu:* Que les membres de ce Conseil ont appris avec un profond regret la nouvelle de la mort de l'ex-échevin Pierre Leclerc;

Qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur sincère sympathie dans l'épreuve qu'elle vient d'éprouver.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

JULES CREPEAU,  
Asst. Greffier de la Ville.

**COMMISSION DE L'AQUEDUC**

Compte rendu de l'assemblée du 18 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président Bumbray, Stearns, Lemay, Sauvageau, Chaussé et Lévy.

—Étant prise en considération la question des appareils de chauffage à la station de pompes du haut niveau, dont l'installation a été entreprise par M. John Markum, le surintendant demande ce qu'il doit faire relativement à l'installation d'une pompe et d'un récepteur comprise dans le contrat, mais omise par l'entrepreneur.

Sont lus les rapports que le surintendant a précédemment soumis sur ce sujet, et, après discussion, M. l'échevin Chaussé

*Propose:* Que soit payée à M. Markum la balance du montant déterminé par son contrat, et que lui soit remis son dépôt de \$100.

Cette proposition étant soumise aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Chaussé, Sauvageau, Stearns et Bumbray—4.

*Contre:* Lévy, Lemay et Clearihue—3.

La motion est ainsi emportée.

—Le surintendant soumet un compte de \$12 à remettre à Wah Chang, 2131, rue Sainte-Catherine, en dédommagement d'un compteur qui a été dans sa buanderie; ledit compteur, qui coûte \$13.10, ayant été si fort endommagé qu'il a dû être remplacé par un neuf. Il recommande que ce compte soit réduit à \$2.50, coût moyen des réparations que subissent les compteurs.

*Résolu:* D'accorder cette réduction, ainsi que le recommande le surintendant.

—*Résolu:* De rembourser à MM. J.-O. Labrecque & Cie., le dépôt de \$1,200 fait en garantie de l'exécution de leur contrat pour la fourniture de charbon à vapeur l'entreprise étant à présent terminée.

—*Résolu:* Que soit employé au nom de Mme veuve Godias Levasseur le tombereau conduit par le charretier John Dwyer et servant aux usines centrales.

—Sont reçues les soumissions suivantes pour la confection des uniformes d'hiver des inspecteurs:

Wm. Currie, pantalons et gilets . . . . .	\$6.50
Normandin & Normandin, pantalons et gilets . . . . .	7.50

Sur proposition de M. l'échevin Stearns il est  
*Résolu:* D'adjuger à M. Currie, à raison de \$6.50, le contrat pour la confection des pantalons et des gilets, sa soumission étant la plus basse.

*Ajournement.*

FRANK DOWD  
Secrétaire.

said company to give a reply not later than Monday noon, the 24th instant."

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order, contending that said motion could not be considered inasmuch as it was not covered by the order of the day.

His Worship the Mayor ruled said motion to be in order. Said sub-amendment being then put, it was carried unanimously and

*Resolved:* Accordingly.

30. On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. EKERS, it was

*Resolved:* That the members of this Council have learned with deep regret of the demise of ex-ald. C. Beausoleil, Post-Master of Montreal and ex-member of Parliament;

That they desire to express to the family of deceased their sincere sympathy in their sad bereavement.

31. On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

*Resolved:* That the members of this Council have learned with deep regret of the demise of ex-ald. Pierre Leclerc;

That they desire to express to the family of the deceased their sincere sympathy in their sad bereavement.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ST. DENIS,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

JULES CREPEAU,  
Asst. City Clerk.

**WATER COMMITTEE**

Report of Meeting, held the 18th. of October.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Bumbray, Stearns, Lemay, Sauvageau Chaussé and Lévy.

—The question of the heating apparatus for the high level pumping station, contracted for by Mr. John Markum, being taken up, the superintendent asked what action is to be taken, in regard to the placing of a pump and receiver in connection with the work as called for by the contract, and which the contractor has so far neglected to put in. The Superintendent's previous reports on the subject, being read and after some discussion, Ald. Chaussé moved:

"That Mr. Markum be paid the balance of his contract price, and that his deposit of \$100 be refunded him."

The votes being taken, resulted as follows:

*Yeas:* Chaussé, Sauvageau, Stearns and Bumbray—4

*Nays:* Lévy Lemay, Clearihue—3.

The motion was carried.

—The Superintendent submitted a job account for \$12, against Wah Chang, 2131 St. Catherine street, for damages to a meter frozen in his laundry; the meter which originally cost \$13.10 being replaced by a new one on account of its being so badly damaged. He recommended that the charge be reduced to \$2.50 which is about the average cost for such repairs.

*Resolved:* To grant the reduction as recommended by the superintendent.

—*Resolved:* To refund Messrs. J. O. Labrecque & Cie., their deposit of \$1,200 made in connection with their contract for steam coal, the contract being now complete.

—*Resolved:* That the Scotch cart employed at the central shop and driven under the name of John Dwyer be transferred in the name of widow Godias Levasseur.

—Private tenders for inspector's winter uniforms were received from the following parties:

Wm. Currie, pants and vests . . . . .	\$6.50
Normandin & Normandin, pants and vests . . . . .	7.50

On motion of Ald. Stearns, it was  
*Resolved:* That the contract be awarded to Wm. Currie, at \$6.50 for the pants and vests, his tender being the lowest.

*Adjourned.*

FRANK DOWD  
Secretary.



COMMISSION DES FINANCES

FINANCE COMMITTEE

Compte rendu de l'Assemblée du 19 octobre

Report of Meeting, held the 19th of October.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, L. A. Lapointe, DeSerres, Sadler et Ekers.

Present: Ald. Vallières, chairman, L. A. Lapointe, DeSerres Sadler and Ekers.

1. L'assistant-trésorier de la Ville, M. Arnoldi, fait rapport que les deux expropriations suivantes ont été omises dans la résolution recommandant de payer certaines indemnités en rapport avec les expropriations annuelles de 1902, à savoir:

1. Assistant City Treasurer, Mr. Arnoldi, reported that the two following expropriations had been omitted from the resolution, recommending the payment of certain awards in connection with the 1902 annual expropriations, to wit:

Rue Dorchester, Jos. Gariépy . . . . .	\$29.00
Rue Fullum, J.-A. Cléroux . . . . .	17.70

Dorchester street, Mr. Jos. Gariépy . . . . .	\$29.00
Fullum street, Mr. J. A. Cléroux . . . . .	17.70

**Résolu:** De faire un rapport supplémentaire au Conseil à ce sujet et de recommander de ne pas préparer de rôle de répartition pour des sommes aussi minimes, mais de prendre ces montants sur les arrérages de taxes perçus en 1904.

**Resolved:** To make an additional report to Council in this connection, recommending not to prepare any allotment roll for such small sums, but to take such amounts out of arrears of taxes for 1904.

2. Soumis un rapport de la Commission de la Voirie recommandant la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Guy et Saint-Mathieu, au coût approximatif de \$1,800, dont moitié payable par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

2. Submitted a report from the Road Committee, recommending that a permanent sidewalk be constructed on the north side of St. Catherine street, between Guy and St. Matthew streets, to cost about \$1,800, payable one half by the City and one half by the interested proprietors.

**Résolu:** De souscrire à ce rapport.

**Resolved:** To concur.

3. Soumis un extrait des minutes d'une assemblée du Bureau des Evaluateurs demandant l'opinion des avocats de la Ville au sujet de la requête du Rév. J. de Sola pour exemption de taxes la propriété portant le No 873 rue Sherbrooke.

3. Submitted an extract from the minutes of a meeting, held by the Board of Assessors, requesting that the City Attorneys give their opinion anent the Rev. J. de Sola's petition that the property bearing No. 873 Sherbrooke street, be exempt from taxes.

**Résolu:** De prier les avocats de la Ville de bien vouloir donner l'opinion demandée.

**Resolved:** To ask the City Attorneys to give the sought for opinion.

4. Soumis le rapport de la Commission de l'Aqueduc au sujet de l'adoption de l'appareil "Carroll" destiné à empêcher les bornes-fontaines de geler.

4. Submitted a report from the Water Committee regarding the adoption of the "Carroll" device for preventing hydrants from freezing.

**Résolu:** De renvoyer ledit rapport à la Commission de l'Aqueduc.

**Resolved:** To send said report to the Water Committee.

**Résolu:** De faire rapport au Conseil recommandant de payer les dépenses du voyage en Angleterre de M. A.-W. Atwater, avocat-consultant de la Ville, en rapport avec l'appel dans la cause de la Cie des Tramways, lesquelles dépenses s'élèvent à \$565.00.

**Resolved:** To report to Council, recommending to pay the travelling expenses to England, of Mr. A. W. Atwater, consulting City Attorney, in connection with the appeal of the suit of the Montreal Street Railway Co., said expenses amounting to \$565.00.

5. Soumise et lue une lettre de MM. Barnard & Dessaulles, avocats, au sujet de l'expropriation de l'immeuble appartenant à M. R.-T. Dinahan, rue Tupper.

5. Submitted and read a letter from Messrs. Barnard & Dessaulles, advocates, in connection with the expropriation of a property belonging to Mr. R. T. Dinahan, Tupper st.

Renvoyée aux avocats de la Ville.

Referred to City Attorneys.

6. Soumise et lue une lettre de la librairie Granger, offrant de vendre des agenda pour 1905.

6. Submitted and read a letter from the Granger library, offering to sell diaries to the City for 1905.

**Résolu:** D'autoriser le commis préposé à la papeterie à acheter ces agendas, s'il en a besoin.

**Resolved:** To authorize the stationery clerk to purchase these diaries if he needs them.

7. Soumise et lue une lettre de M. de Montigny, directeur de la Gazette Municipale, commeuniquant une requête du "Mechanics' Institute" demandant que le service régulier de la Gazette Municipale lui soit fait gratuitement.

7. Submitted and read a letter from Mr. de Montigny, editor of the Municipal Gazette, communicating a petition from the Mechanics' Institute, asking that the Municipal Gazette be sent to it free of charge.

**Résolu:** D'acquiescer à cette demande.

**Resolved:** To acquiesce in the same.

8. Soumise aussi une lettre de M. de Montigny déclarant que le service des abonnements et des annonces à la Gazette Municipale laisse de plus en plus à désirer.

8. Submitted also another letter from Mr. de Montigny, saying that the service of subscriptions to and advertising in the Municipal Gazette, was more and more wanting.

Renvoyée à la sous-commission de la Gazette Municipale.

Referred to the Municipal Gazette sub-committee.

9. M. Péchevin L.-A. Lapointe attire l'attention de la Commission sur les réclamations des témoins en rapport avec l'expropriation de la Côte Saint-Lambert, et il est

9. Ald. L. A. Lapointe drew the attention of the Committee upon the claims of witnesses in connection with the expropriation of St. Lambert Hill.

**Résolu:** De convoquer une séance spéciale à ce sujet pour vendredi, le 21 du courant, à 11 heures a.m. et d'inviter tous les intéressés à être présents.

—It was

—La Commission procède alors à l'étude de la requête de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc demandant qu'une base uniforme d'évaluation soit fixée pour ses propriétés dans le quartier Sainte-Anne, Pointe Saint-Charles, en considération de l'agrandissement de ses ateliers à cet endroit.

**Resolved:** To call a special meeting for that purpose on Friday, the 21st. instant at 11 a.m., and to request that all interested parties be invited to be present.

M. R.-S. Logan, assistant du 2ème vice-président de la compagnie du Grand-Tronc, présent à l'assemblée, demande que cette base d'évaluation soit fixée pour une période de 25 ans.

—The Committee then proceeded to examine the petition of the Grand Trunk Railway Co., asking that a uniform basis of appraisement be fixed for its properties in St. Ann's ward, Point St. Charles, on account of the enlargement of its plant at that point.

Et un débat s'ensuivant.

Mr. R. S. Logan, assistant to the 2nd vice-president of said company being present, asked that such basis of appraisement be fixed for a period of 25 years.

Sur proposition de M. l'échevin Sadler il est

And a debate arising.

**Résolu:** De soumettre à la Compagnie du Grand-Tronc le projet de convention suivant:

On motion of Ald. Sadler, it was

La somme de \$1,186,126, sera la base d'évaluation annuelle fixée dorénavant, durant une période de 20 ans, à compter du 1er mai 1905, pour les cotisations, taxes et contributions foncières à prélever sur les biens et immeubles décrits dans l'état préparé par le Bureau des Evaluateurs et compris dans le ravin ombré vert sur le plan soumis par la Compagnie du Grand-Tronc, situés dans les limites de la Cité de Montréal et possédés par ladite compagnie, mais aux conditions suivantes:

**Resolved:** To submit the following draft of agreement to the Grand Trunk Company, to wit:

The sum of \$1,186,126 shall be the basis of the annual valuation hereafter fixed during a period of 20 years, from the 1st of May, 1905, for the assessments and taxes to be levied on the property described in the statement prepared by the Board of Assessors, and comprised within the area colored green on the plan submitted by the Grand Trunk Railway Company, situated within the limits of the City of Montreal and owned by the said company, but on the following conditions:

1° Said Grand Trunk Railway Company shall waive all



renonce à toute réclamation pour remboursement ou remise de taxes payées par elle, et s'engage à payer toutes les taxes et redevances qu'elle peut devoir actuellement à la Cité.

2° Ladite Compagnie devra construire sur l'immeuble ombré rouge sur le plan présentement devant la Commission, des usines ne devant pas coûter moins de \$150,000.

3° Dans le cas où ladite Compagnie disposerait de certaines parties des terrains et propriétés sus-mentionnés, par vente, location ou autrement, et dans le cas où des bâtiments, poteaux, fils, rails et autres constructions imposables seraient érigés par d'autres personnes, compagnies, syndicats ou corporations sur lesdits terrains, lesdits bâtiments, poteaux, fils, rails et autres constructions ainsi que lesdites parties de terrains seront sujets à l'imposition des taxes et contributions foncières.

*Ajournement.*

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 24 OCTOBRE

ORDRE DU JOUR

RAPPORT

1. *Finances et Voirie*—Pour paver la rue Peel en macadam bitumineux.

MOTIONS, ETC.

2. Motions, amendements, rapports et documents au sujet du contrat du gaz et des avis à être donnés à la Cie de Gaz de Montréal.

RAPPORT

3. *Spéciale*.—Sur la demande de la Cie du Pacifique Canadien pour fermer certaines rues.

REGLEMENTS

4. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* explosifs. (Robertson.)
5. 2me et 3me lectures d'un règlement pour prévenir les incendies et les accidents. (Robertson.)
6. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 182 *re* colporteurs. (N. Lapointe.)
7. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* fonds de pension pour les employés municipaux. (Vallières.)
8. 2me et 3me lectures d'un règlement défendant de nourrir les vaches laitières avec de la drèche. (Dagenais.)
9. 2me et 3me lectures d'un règlement défendant de cracher sur les trottoirs. (Dagenais.)
10. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements *re* Cie du Chemin de fer Terminal (L.-A. Lapointe.)
11. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 311 *re* papier de rebut. (Lavallée.)
12. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 283 concernant le pain. (Dagenais.)

MOTIONS

13. *Larivière*.—Pour reconsidérer une certaine résolution du Conseil.
14. *Dagenais*.—Pour abroger une certaine résolution du Conseil *re* bibliothèque publique.
15. *Vallières*.—Pour reconsidérer une certaine résolution du Conseil *re* vente de propriétés civiques

RAPPORTS

16. *Voirie*.—Pour effacer les lignes de la rue LeRoyer.
17. *Incinération*.—*Re* contrat pour l'enlèvement des animaux morts.
18. *Aqueduc*.—Sur l'état des chaudières à la station de pompes du bas niveau et rapports de certains fonctionnaires sur la condition de l'aqueduc.

REGLEMENTS

19. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 266 *re* taxe de l'eau. (Carter.)
20. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 47 et 92 *re* trottoirs. (Carter.)

claim for refund or remittance of taxes paid by said company, and shall agree to pay all taxes and dues which it may now owe the City.

2° Said company shall erect on the immovable colored red on the plan now before the Committee, shops, the cost of which shall not be less than \$150,000.

3° In case said Company should dispose of certain portions of the lands and properties above mentioned, by sale, lease or otherwise; and in case buildings, poles, wires, rails and other assessable structures should be erected by other persons, companies, syndicates or corporations on the said land, said building, poles, wires, rails and other structures as well as said portions of land will be subject to taxes and assessments.

*Adjourned.*

L. O. DAVID,  
City Clerk.

CITY COUNCIL.

SPECIAL MEETING OF THE 24th OF OCTOBER.

ORDER OF THE DAY.

REPORT.

1. *Finance and Road*—To pave Peel street in bituminous macadam.

MOTIONS, ETC.

2. Motions, amendments, reports and documents anent gas contract and notices to be given to the Montreal Gas Co'y.

REPORT.

3. *Special*.—On demand of C. P. Ry. to close certain streets.

BY-LAWS.

4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* explosives. (Robertson.)
5. 2nd and 3rd reading of a by-law to prevent fires and accidents. (Robertson.)
6. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 182 *re* peddlers. (N. Lapointe.)
7. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Civic Pension Fund. (Vallières.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law prohibiting feeding of milch cows with brewers' grain. (Dagenais.)
9. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit spitting on sidewalks. (Dagenais.)
10. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws *re* Terminal Ry. Co. (L. A. Lapointe.)
11. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 311 *re* waste paper. (Lavallée.)
12. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 283 *re* bread. (Dagenais.)

MOTIONS.

13. *Larivière*.—To reconsider a certain resolution of Council.
14. *Dagenais*.—To repeal certain resolution of Council *re* Public Library.
15. *Vallières*.—To reconsider a certain resolution of Council *re* sale of civic property.

REPORTS.

16. *Road*.—To erase lines of LeRoyer street.
17. *Incineration*.—*Re* contract for removal of dead animals.
18. *Water*.—On the condition of the boilers at low level pumping station and reports of certain officials on the condition of the aqueduct.

BY-LAWS.

19. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 *re* water rates. (Carter.)
20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 47 and 92 *re* sidewalks. (Carter.)



MOTIONS

21. *Lavallée*.—Pour amender le règlement No 254.
22. *Lévy*.—Pour un règlement à l'effet d'empêcher la circulation de voitures lourdes sur certaines rues.
23. *Chaussé*.—Pour amender les règlements Nos 210 et al.

REGLEMENTS

24. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 105. (Dagenais.)
25. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement régissant l'usage des automobiles. (Saint-Denis.)
26. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement re inspection du poisson, des légumes, etc. (Dagenais.)
27. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement régissant l'usage des automobiles dans le parc Mont-Royal. (Nelson.)
28. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No 291 re bibliothèque publique. (Chaussé.)
29. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement re fermeture des magasins de bonne heure. (Bastien.)
30. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 299 concernant le pain. (Chaussé.)
31. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant l'opium. (Saint-Denis.)
32. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la circulation dans les rues. (Saint-Denis.)
33. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 270 concernant la voirie. (Larivière.)
34. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 271 concernant la variole. (Dagenais.)
35. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No 281. (Nelson.)
36. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 74 re boutiques de barbiers. (Saint-Denis.)
37. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 215. (Dagenais.)
38. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt pour acheter les propriétés, etc., de la Cie de Gaz de Montréal. (Duquette.)

LETTRE

39. Union des Municipalités Canadiennes re Convention à London.

MOTIONS

40. *Larivière*.—Pour la nomination d'une Commission Spéciale pour conférer avec la Cie des Tramways re enlèvement de la neige.
41. *Ames*.—Pour amender le règlement No 313 re taxes sur les moteurs électriques.
42. *Ricard*.—Pour un règlement amendant les règlement Nos 143, 292 et 311 re ordures ménagères.
43. *Ames*.—Pour un règlement à l'effet d'empêcher les gens de flâner.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

MOTIONS.

21. *Lavallée*.—To amend by-law No. 254.
22. *Lévy*.—For a by-law to prevent traffic of heavy vehicles on certain streets.
23. *Chaussé*.—To amend by-laws Nos. 210 et al

BY-LAWS.

24. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 105. (Dagenais.)
25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate the use of automobiles. (St. Denis.)
26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re inspection of fish, vegetables, etc. (Dagenais.)
27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate automobiles in Mount-Royal park. (Nelson.)
28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 291 re Public Library. (Chaussé.)
29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re early closing of stores. (Bastien.)
30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 299 re bread. (Chaussé.)
31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re opium. (St. Denis.)
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re traffic in streets. (St. Denis.)
33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270 re streets. (Larivière.)
34. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 271 re small pox. (Dagenais.)
35. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 281. (Nelson.)
36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 74 re Barber Shops. (St. Denis.)
37. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 315. (Dagenais.)
38. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan to purchase plant of Montreal Gas Co'y. (Duquette.)

LETTER.

39. Union of Canadian Municipalities re Convention at London.

MOTIONS.

40. *Larivière*.—For a Special Committee to confer with M. S. Ry. Co. re removal of snow.
41. *Ames*.—To amend by-law No. 313 re tax on electric motors.
42. *Ricard*.—For a by-law to amend by-laws Nos. 143, 292 and 311 re house offal.
43. *Ames*.—For a by-law to suppress loitering.

L. O. DAVID,  
City Clerk.



**Avis Public**  
REGLEMENT No 322

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction des bâtiments sur la rue Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Mont-Royal."

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 18 octobre, 1904.



**Public Notice**  
BY-LAW No. 322

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-law No. 322, concerning the erection of buildings on St. Lawrence street, between Sherbrooke street and Mount-Royal avenue.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,  
CITY HALL,

Montreal, Oct. 18th., 1904.





# TROTTOIRS

## AVIS AUX CONTRIBUABLES.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour la construction de trottoirs dans les rues ci-dessous mentionnées, de la Cité de Montréal, savoir :

*Montcalm.*—Des deux côtés, depuis la rue Robin à la rue Ontario.

*Saint-Jacques.*—Vis-à-vis du No civique 162.

*Mont-Royal*, (avenue) vis-à-vis des Nos civiques 510 à 514 et des Nos 524 à 526.

*Dorchester.*—Au coin sud-est de la rue Visitation.

*DeLorimier.*—Vis-à-vis des Nos civiques 245 et 247.

*Visitation.*—Des deux côtés, depuis la rue Craig à la rue Dorchester.

*LaFontaine.*—Vis-à-vis des Nos civiques 690 à 702.

*Papineau.*—Du côté ouest, depuis la rue Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

*Dorion.*—Du côté ouest, près de la rue Sainte-Catherine, vis-à-vis du No civique 152 au No 166.

*Plessis.*—Des deux côtés, depuis la rue Ontario, en allant vers le nord.

*Montcalm.*—Au coin nord-ouest de la rue Dorchester.

*Laval* (avenue).—Depuis le No civique 119 au No 127.

*Pins* (avenue des).—Du côté nord, depuis la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Denis; du côté sud, depuis la rue Saint-Hypolite à l'avenue de l'Hôtel de Ville.

*Sainte-Elizabeth.*—Du côté est, depuis la rue Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

*Laval* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 288 à 300.

*Saint-Denis.*—Vis-à-vis des Nos civiques 232 à 238.

*Hôtel-de-Ville* (avenue de l')—Vis-à-vis des Nos civiques 385 à 391.

*Saint-Dominique.*—Au coin nord-est de la rue Sainte-Catherine.

*Saint-Timothée.*—Du côté est, depuis le No civique 469 à la rue Sherbrooke.

*Dorchester.*—Au coin nord-ouest de la rue Visitation, vis-à-vis du No civique 237.

*Saint-Timothée.*—Vis-à-vis des Nos civiques 468 à 470.

*Logan.*—Au coin sud-est de la rue Poupard.

*Saint-André.*—Du côté ouest, depuis la ruelle Lafayette à la rue Roy.

*Ash*, (avenue).—Au coin sud-est de la rue Favard.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 119 à 121.

*Crescent.*—Vis-à-vis des Nos civiques 121 à 125.

*Ash* (avenue).—Au coin nord-est de la rue Favard.

*Centre.*—Vis-à-vis des Nos civiques 494 à 524.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 139 à 145.

*Centre.*—Vis-à-vis des Nos civiques 470 à 482.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 149 à 153.

*Manufactures* (des).—Vis-à-vis des Nos civiques 211 à 233.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 95 à 97.

*Stanley.*—Vis-à-vis du No civique 285.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 99 à 113.

*McTavish.*—Vis-à-vis du No civique 62.

*Saint-Pierre.*—Vis-à-vis des Nos civiques 89 à 93.

*Drummond.*—Vis-à-vis du No civique 68.

*Crescent.*—Vis-à-vis du No civique 119.

*Inspecteurs* (des).—Du côté ouest, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'à 30 pieds et depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue Lagauchetière; du côté est, depuis la rue Saint-Antoine à 220 pieds.

*Mentana.*—Du côté ouest, depuis la rue Cherrier à la rue Roy et au coin nord-ouest de la rue Johnson.

*Victoria* (carré).—Du coin nord-ouest de la rue Saint-Jacques à la ruelle en allant vers le nord.

*Saint-Jacques.*—Du côté nord, depuis la rue Saint-Martin à la rue des Seigneurs.

*Maisonnette.*—Du coin nord-est, depuis la rue Dorchester à l'église Sainte-Brigide.

*Saint-Paul.*—Des deux côtés, depuis la rue McGill à la rue des Inspecteurs.

*Vaudreuil.*—Des deux côtés, depuis la rue Saint-Paul à la rue Sainte-Thérèse.

*Prince-Arthur.*—Vis-à-vis du No civique 346.

*Charron.*—Vis-à-vis des Nos civiques 130 à 136A.

*Roy.*—Des deux côtés, depuis la rue Saint-Denis à la rue Cadieux.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 145 à 149.

*Charron.*—Vis-à-vis des Nos civiques 355 à 361.

*Ash* (avenue).—Vis-à-vis des Nos civiques 115 à 117.



# SIDEWALKS

## NOTICE TO RATEPAYERS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the special rolls of assessment for the construction of sidewalks in the following streets, viz :

*Montcalm.*—Both sides, from Robin street to Ontario st.

*St. James.*—Opposite civic No. 162.

*Mount-Royal avenue.*—Opposite civic Nos. 510 to 514 and 524 to 526.

*Dorchester.*—South-east corner of Visitation street.

*DeLorimier.*—Opposite civic Nos. 245 and 247.

*Visitation.*—Both sides, from Craig street to Dorchester st.

*LaFontaine.*—Opposite civic Nos. 690 to 702.

*Papineau.*—West side, from Dorchester street to St. Catherine street.

*Dorion.*—West side, near St. Catherine street, opposite civic Nos. 152 to 166.

*Plessis.*—Both sides, from Ontario street northward.

*Montcalm.*—North-west corner of Dorchester street.

*Laval avenue.*—From civic Nos. 119 to 127.

*Pine avenue.*—North side, from St. Lawrence street, to St. Denis street, south side, from St Hypolite street to City Hall avenue.

*St. Elizabeth.*—East side, from Dorchester street to St. Catherine street.

*Laval avenue.*—Opposite civic Nos. 288 to 300.

*St. Denis.*—Opposite civic Nos. 232 to 238.

*City Hall avenue.*—Opposite civic Nos. 385 to 391.

*St. Dominique.*—North-east corner of St. Catherine street.

*St. Timothy.*—East side, from civic No. 469 to Sherbrooke street.

*Dorchester.*—North-west corner of Visitation street, opposite civic No. 237.

*St. Timothy.*—Opposite civic Nos. 468 to 470.

*Logan.*—South-east corner of Poupard street.

*St. André.*—West side, from Lafayette lane to Roy street.

*Ash avenue.*—South-east corner of Favard street.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 119 to 121.

*Crescent.*—Opposite civic Nos. 121 to 125.

*Ash avenue.*—North-east corner of Favard street.

*Centre.*—Opposite civic Nos. 494 to 524.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 139 to 145.

*Centre.*—Opposite civic Nos. 470 to 482.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 149 to 153.

*Manufacturers.*—Opposite civic Nos. 211 to 233.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 95 to 97.

*Stanley.*—Opposite civic No. 285.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 99 to 113.

*McTavish.*—Opposite civic No. 62.

*St. Peter.*—Opposite civic Nos. 89 to 93.

*Drummond.*—Opposite civic No. 68.

*Crescent.*—Opposite civic No. 119.

*Inspector.*—West side, from St. James street to 30 feet side, from St. Antoine street to Lagauchetière street, east side, from St. Antoine street to 220 feet.

*Mentana.*—West side, from Cherrier street to Roy street and north-west corner of Johnson street.

*Victoria square.*—North-west corner of St. James street to lane northward.

*St. James.*—North side, from St. Martin street to Seigneurs street.

*Maisonnette.*—North-east corner Dorchester street to St. Eridget's church.

*St. Paul.*—Both sides, from McGill street to Inspector st.

*Vaudreuil.*—Both sides, from St. Paul street to St. Thérèse street.

*Prince-Arthur.*—Opposite civic No. 346.

*Charron.*—Opposite civic Nos. 130 to 136A.

*Roy.*—Both sides, from St. Denis street to Cadieux street.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 145 to 149.

*Charron.*—Opposite civic Nos. 355 to 361.

*Ash avenue.*—Opposite civic Nos. 115 and 117.



*Saint-Paul*—Du côté ouest, depuis le square Jacques-Cartier à la rue Saint-Vincent.  
*Papineau*—Des deux côtés, depuis la rue Craig à la rue Dorchester; et du côté est, depuis la rue Dorchester à la rue Sainte-Catherine.  
*Pine* (avenue des)—Du côté sud, depuis la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Hypolite.  
*Sherbrooke*—Du côté sud, depuis la rue Montcalm à la rue Wolfe.  
*Johnson*—Du côté nord, depuis la rue Mentana en allant vers l'ouest.  
*Mount-Royal* (avenue)—Vis-à-vis de la propriété J. Latreille, No civique 260A à 264B.  
*King*—Du côté est, depuis la rue William à la rue Wellington.  
*Inspecteurs* (des)—Des deux côtés, depuis la rue William à la rue Saint-Jacques.  
*Inspecteurs* (des)—Du côté ouest entre les rues Saint-Paul et William.  
*King*—Du côté est, depuis la rue William à la rue Wellington.

sont terminés et déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.  
 Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution, sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné, à sondit bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,  
*Trésorier de la Cité.*

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,  
 HÔTEL DE VILLE,  
 Montréal, 21 octobre, 1904.



## Roles des Contributions Foncières ET TAXES

### AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation et de contribution foncière de la Cité de Montréal, pour les divers quartiers de ladite Cité, ainsi que le rôle des taxes, sont complétés, et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.  
 Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à sondit bureau dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,  
*Trésorier de la Cité.*

Relativement à l'avis public ci-dessus (exigé par l'article 386 de la charte), les contribuables sont priés de se rappeler que

### L'INTERET

commencera à courir du 1er novembre et qu'après cette date des poursuites seront intentées contre ceux qui n'auront pas payé leurs taxes.  
 Ceux qui ont des

### COMPTES

contre la Cité devront obtenir des mandats des Commissions auxquelles ils se rattachent et les faire certifier par le contrôleur avant qu'ils puissent être acceptés en règlement. Le paiement des taxes pourra être effectué au moyen de chèques envoyés par la poste, et des reçus seront transmis par la même voie.

W. ROBB,  
*Trésorier de la Cité.*

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,  
 HÔTEL DE VILLE,  
 Montréal, 18 octobre, 1904.

*St. Paul*—West side, from Jacques-Cartier square to St. Vincent street.

*Papineau*—Both sides, from Craig street to Dorchester st. and east side, from Dorchester street to St. Catherine st.

*Pine avenue*—South side, from St. Lawrence street to St. Hypolite street.

*Sherbrooke*—South side, from Montcalm street to Wolfe street.

*Johnson*—North side, from Mentana westward.

*Mount-Royal avenue*—Opposite property J. Latreille, civic No. 260a to 264b.

*King*—West side, from William street to Wellington st.

*Inspector*—Both sides, from William street to St. James street.

*Inspector*—West side, between St. Paul and William sts.

*King*—East side, from William street to Wellington st. are completed, and are now deposited in the office of the undersigned, in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,  
*City Treasurer.*

CITY TREASURER'S OFFICE,  
 CITY HALL,

Montreal, 20th. October, 1904.



## ASSESSMENT AND TAX ROLLS NOTICE TO RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the Valuation and Assessment Rolls of the City of Montreal, for the several wards of the said City, together with the tax roll thereof, are completed, and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date without further notice.

W. ROBB,  
*City Treasurer.*

With reference to the foregoing "Public Notice" (called by article 386 of the Charter), ratepayers are reminded that

### INTEREST

will accrue from and after 1st. November, and that legal proceedings to enforce payment must thereafter be taken.  
 Parties having

### CONTRA ACCOUNTS

against the City must obtain warrants from the Committees to which they pertain and have them certified by the Comptroller before they can be accepted in settlement.  
 Payment may be made by cheques, through the mail, when receipts will be returned by same channel.

W. ROBB,  
*City Treasurer.*

CITY TREASURER'S OFFICE,  
 CITY HALL,

Montreal 18th. October, 1904.



DEPARTEMENT D'HYGIENE. — HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 15 Oct., à midi.

Weekly report, ending Saturday, the 15th Oct. at noon

CAS DE MALADIES ET DÉCÈS RAPPORTÉS AU DÉPARTEMENT.

CASES OF DISEASE AND DEATHS REPORTED TO THE DEPARTMENT.

	Semaine. Week.		Depuis le commencement de l'année. From the beginning of the year.		
	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	
Fièvre typhoïde.....	5	1	466	78	Typhoid Fever
Variole.....			44	1	Smallpox
Varicelle.....	1		17		Chickenpox
Rougeole.....	1		194	23	Measles
Scarlatine.....	4		196	11	Scarlet-fever
Diphthérie et Croup.....	11	2	411	73	Diphtheria and Croup
Coqueluche.....			44	44	Whooping Cough
Phtisie, (tuberculose pulmonaire) et toute autre tuberculose.....		4		495	Plithisis and tuberculous disease of other organs than the lungs.
Pneumonie.....		6		351	Pneumonia
Entérite, diarrhée, choléra infantile.....		8		986	Enteritis, diarrhoea, cholera infantum
Autres maladies.....		61		2973	Other diseases
Total.....				5035	Total.....
Illégitimes.....				364	Illegitimates.
				5399	

HOPITAL CIVIQUE.

CIVIC HOSPITAL

	Cas de diphthérie Cases of diphtheria.	Cas de scarlatine. Cases of scarlet-fever	Autres cas Other cases.	Majeurs. Of full age.	Mineurs. Under age.	
Patients admis (durant la se- maine).....	1	2			3	Patients admitted (during the week).....
Patients guéris (durant la se- maine).....	3	1			4	Patients cured (during the week).....
Patients décédés (durant la se- maine).....						Patients who died (during the week). Patients now confined in the hospital.....
Patients se trouvant actuelle- ment à l'hôpital.....	5	9		2	12	

MESURES PREVENTIVES

PREVENTIVE MEASURES

Maisons désinfectées.....	17	Houses disinfected.....
Maisons en état d'insalubrité.....	158	Houses in an unhealthy condition.....
Isolements domiciliaires.....	8	Houses isolated.....
Vérifications de maladies contagieuses par les médecins de division.....	5	Contagious diseases investigated by our dis- trict physicians.....
Vérifications de vaccinations dans les écoles par les médecins de division.....	937	Vaccinations verified in schools by the dis- trict physicians.....
Certificats d'admission dans les écoles et les manu- factures.....	154	Certificates of admittance in schools and factories.....
Vaccinations.....	71	Vaccinations.....
Revaccinations.....		Revaccinations.....
Significations d'avis légaux.....	92	Notices served.....
Actions intentées en Cour.....	2	Prosecutions.....
Jugements obtenus.....	1	Judgments obtained.....
Curage de fosses d'aisances.....	12	Privies cleaned.....

TUBERCULOSE

TUBERCULOSIS

Visites.....	95	Visits.....
Désinfections après décès.....	6	Disinfections after death.....
Désinfections pendant le cours de la maladie.....	3	Disinfections during the course of the sickness.....
Crachoirs hygiéniques distribués.....	310	Cuspidors supplied.....



INSPECTION DES ALIMENTS

FOOD INSPECTION

	Lait Milk	Pain Bread	Viande Meat	Poisson Fish	Fruits et Légums Fruits and Vegetables	
Nombre d'inspections.....	271	43	1147	372		Number of inspections
Echantillons examinés.....	67					Samples examined
Analyses.....						Analyses
Plaintes.....	2					Complaints
Avis signifiés.....	1	2				Notices served
Confiscations.....		103 pains...	1207 lbs.	{ 331 lbs fruits. 121 lbs légumes. 23 lbs poisson. 69 boîtes de saumon. 37 flacons d'oignons. }		Confiscations
Condamnations de Cour.....						Court sentences
Nombre de vaches inspectées..	209					Cows inspected

ABATTOIRS

ABATTOIRS

ABATTOIRS		ABATTOIRS	
Animaux abattus.		Animals slaughtered.	
Bœufs.....	1769	.....	Cattle
Veaux.....	594	.....	Calves
Moutons.....	3718	.....	Sheep
Cochons.....	3227	.....	Hogs
Confiscations.		Confiscations.	
Bœufs.....	2	.....	Cattle
Moutons.....	1	.....	Sheep
Cochons.....	2	.....	Hogs
Foies.....	18	.....	Livers
Viande meurtrie.....	180 lbs	.....	Bruised Meat

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

RECORDING OF BIRTHS

	Semaine.—Week		(Depuis 1er Juillet) (From 1st July)	
	Masculin	Féminin		
Canadiens... { Français.....	50	40	1334	French.....
{ Anglais.....	2	6		English.....
{ Irlandais.....	1	1		Irish.....
{ Ecossais.....	6	5		Scotch.....
{ Autres nationalités.....	8	6		Other nationalities
Total.....	67	58	Total.	

ENREGISTREMENT DES DECES

RECORDING OF DEATHS

	Sexe.—Sex		Total Semaine	Total Année	
	Masculin	Feminin	Total Week	Total Year	
De 0 à 6 mois.....			13	1243	From 0 to 6 months
De 6 à 12 mois.....	7	6	5	603	From 6 to 12 months
De 1 à 2 ans.....	2	3	7	319	From 1 to 2 years
De 2 à 5 ans.....	3	4	3	233	From 2 to 5 years
De 5 à 10 ans.....	1	2	2	124	From 5 to 10 years
De 10 à 15 ans.....	2	.	1	72	From 10 to 15 years
De 15 à 20 ans.....	1	.	3	130	From 15 to 20 years
De 20 à 30 ans.....	1	2	3	383	From 20 to 30 years
De 30 à 40 ans.....	.	3	3	331	From 30 to 40 years
De 40 à 50 ans.....	2	1	8	332	From 40 to 50 years
De 50 à 60 ans.....	4	4	9	301	From 50 to 60 years
De 60 à 70 ans.....	3	6	8	388	From 60 to 70 years
De 70 à 80 ans.....	6	2	9	348	From 70 to 80 years
De 80 à 90 ans.....	2	7	8	192	From 80 to 90 years
De 90 à 100 ans.....	4	4	.	36	From 90 to 100 years
Illégitimes.....				5035	Illegitimates
				364	
				5399	



OPERATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES. — WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières.....	1704	..... Regular visits.	Canaux neufs.....	13	..... New drains.
Visites spéciales.....	292	..... Special visits.	Permis de plomb. donnés	9	Plumbing permits given.
Secondes visites.....	263	..... Seco d visits.	Certificats de plomberie		Plumbing certificates gi-
Logements visités.....	2027	..... Dwellings visited.	donnés.....	2	ven..
Autres bâtisses.....	168	..... Other buildings.	Jours à d'autres fonctions	21	..... Days on other work.
Etables et écuries.....	148	..... Stables.	Epreuves des drainages		Drainage tests with
Caves.....	720	..... Cellars.	avec la fumée et avec		nd mint-oil.
Cours.....	981	..... Yards.	l'huile de menthe.....	42	..... smoke
Ruelles.....	52	..... 'anes.	Egouts.....	918	..... Sewers.
Latrines.....	37	..... Prieies.	Eyiers.....	3142	..... Kitchen sinks.
Amas de fumier.....	20	..... Heaps of dung.	Tuyaux de renvoi.....	3142	..... Waste-pipes.
Plaintes des citoyens.....	90	Complaints from citizens.	Water closets.....	2214	..... Water-closets.
Plaintes fondées.....	77	..... Complaints founded.	Tuyaux de vidange.....	1947	..... Refuse pipes.
Plaintes non-fondées.....	13	..... Complaints unfounded.	Ventilatio.....	2214	..... Ventilation.
Ordres donnés pour fai-		Orders given to abate	Chambres noires.....	138	..... Dark rooms.
re disparaître diverses		divers nuisance.	Sous-sols.....	215	..... Basements.
nuisances.....	182		Secondes avis.....	19	..... Second notic s.
			Terrains vacants.....	5	..... Vacant lots.

L. LABERGE,

Surintendant médical du Bureau de l'Hygiène.—Health Superintendent.

SERVICE DES INCENDIES.

FIRE DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi, 20 Oct. à 12 h. p. m. — Weekly report of fires ending Thursday, Oct. 20th at 12 p. m.

Date	Heure—Hour	Avertisseur—Box	Localité—Location	Quartier. — Ward.	Genre d'édifice — Descr. of building	Usage — For what purpose occupied	Cause de l'incendie — Cause of fire	Occupant.	Domages — Damages	Ont répondu à l'appel (stations) — Responded to call (stations)
Oct. 15	9.24 a. m.	Pho	192 Mance....	St. Lawrence..	Stone....	Dwelling....	Back Draug.	A. Merrill....	None....	5
" 15	11.45 a. m.	Pho	344 Mountain..	St. Andrew....	Stone....	Dwelling....	Furnace....	rs. Paris....	light....	10
" 15	2.16 p. m.	45	Rear 71 McC'd	St. Ann's....	Vacant....	Vacant lot....	Unknown....	Unknown....	None....	4
" 15	6.10 p. m.	64	265 Craig....	St. Jacques....	Br que....	Logement....	Feux d'artif.	Jacob Ruben..	Légers....	7
" 15	6.45 p. m.	533	680 DeMont'y.	Papineau....	Brique....	Logement....	Lampe....	Gilbert Bernier		8
" 15	6.50 p. m.	383	13 Bauset....	St. Law ence..	Stone....	Dwelling....	Matches....	Christie....	Slight....	5
" 15	11.25 p. m.	Pho	61 Beaver Hal	St. George....	Stone....	Tailor Shop..	Matches....	S. Goltman....	Slight....	5
" 16	4.12 a. m.	Pr v	79 Sq. Chab'z.	St. Joseph....	Pierre....	Hot-l....	Inconnu....	N. Lalonde....	Légers....	4
" 16	10.12 a. m.	34	760 S. Lawre'e	St. Lawrence..	Stone....	Dry Gds Store.	Inconnu....	l. Marcotte....	Slight....	14
" 16	11.56 a. m.	485	317 Champlain	Papineau....	Brique....	Logement....	Cendres....	J. Ca tier....	Légers....	8
" 16	3.23 p. m.	45	McCord St....	St. Ann's....	Wood....	Fence....	Unknown....	M. Frennan....	Slight....	3
" 16	4.15 p. m.	121	923 S. Cather'e	Ste. Marie....	Brique....	Atel. de peintre	Inconnu....	Chabot&Tanguay	Légers....	6-8
" 16	6.00	Priv	St. Hubert St.	St. Denis....	Depotoir..	.....	Inconnu....	La Ville....	Aucun....	17
" 17	10.00 a. m.	Still	"	St. Denis....	.....	.....	Inconnu....	La Ville....	.....	17
" 18	5.48 a. m.	429	"	St. Ann's....	.....	.....	.....	False Alarm..	.....	3
" 19	2.37 a. m.	195	92-94 S. Felix..	St. Joseph....	Pois....	Pension....	Inconnu....	Pierre Bianco.	Légers....	4-10-12
" 19	2.49 a. m.	163	263 Centre....	St. Gabriel....	Brick....	Grocery store.	Unknown....	D. S. Brault..	Consid....	9-15
" 19	6.20 p. m.	522	Candé.....	St. Ann s....	Field....	Vacant....	Matches....	Vacant....	None....	9
" 19	9.21 p. m.	46	195 Ottawa....	St. Ann's....	Brick....	Dwelling....	Chimney....	Wm. Craig....	.....	3
" 20	2.04 a. m.	276	481 Frebœuf..	St. Denis....	Bois....	Epicerie....	Inconnu....	M. Brault....	Légers....	16
" 20	5.33 p. m.	45	Olier St.....	St. Ann's....	Wood....	Fence....	Matches....	Vacant....	Slight....	3
" 20	7.10 p. m.	291	"	St. Denis....	.....	.....	.....	Fausse Alarme	.....	17
" 20	9.55 p. m.	Pho	oo Union St..	St. George....	Stone....	Dwelling....	Smoking....	Dr Gunn....	Slight....	5
" 20	10.01 p. m.	86	434 Congregat.	St. Ann's....	Brick....	Dwelling....	Spontaneous	Vacant....	.....	15

Z. BENOIT,

{ Chef de la Brigade,  
Chief Fire Department.



**SERVICE METEOROLOGIQUE. — METEOROLOGICAL DEPARTMENT.**

Rapport de la semaine finissant le jeudi, 20 Oct., à 12 hrs p.m.

Weekly report ending Thursday, Oct., 20th, Midnight '04

	THERMOM.				BAROM.				HYGROM.				VENT—WIND	
	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Vélocité Velocity	Maximum Hour
Vendredi—Friday Oct. 14th.	49	3 p.m.	40	{ 3 a.m. 7 a.m.	30,303	11 p.m.	30,158	3 a.m.	.....	.....	.....	.....	20	{ 7 & 8 p.m.
Samedi—Saturday " 15 ..	50	3 p.m.	35	7 a.m.	30,344	7 a.m.	30,245	7 p.m.	.....	.....	.....	.....	27	9 p.m.
Dimanche—Sunday " 16 ...	57	3 p.m.	42	7 a.m.	30,268	11 p.m.	30,173	3 & 7 p.m.	.....	.....	.....	.....	15	9 p.m.
Lundi—Monday " 17 ...	63	3 p.m.	45	7 a.m.	30,142	3 a.m.	30,000	7 p.m.	.....	.....	.....	.....	16	1 a.m.
Mardi—Tuesday " 18 ..	56	3 p.m.	46	11 p.m.	30,063	11 p.m.	29,870	3 a.m.	.....	.....	.....	.....	10	{ 10 & 11 a.m.
Mercredi—Wednesday " 19 ..	56	7 p.m.	42	7 a.m.	30,100	7 a.m.	30,002	3 a.m.	.....	.....	.....	.....	6	{ 1, 2, 3, 4 5 p.m.
Jeudi—Thursday " 20 ...	65	3 p.m.	53	{ 3 a.m. 7 a.m.	29,952	3 a.m.	29,755	11 p.m.	.....	.....	.....	.....	11	12 p.m.

JAMES FERNS,  
Surintendant.  
Superintendent.

**SERVICE DES ALARMES D'INCENDIE. — FIRE ALARM DEPARTMENT.**

Rapport de la semaine finissent le jeudi 20 Oct., à 12 p. m.

Weekly report of alarms, ending Thursday Oct., 20th, at 12 p.m.

Quartier — Ward	Date	Avertisseur — Box	A. M.	P. M.	Retour — Return
St. Lawrence.....	Oct. 15	Telephone	9.24	.....	No. 5 to 192 Mance Street.
St. Andrew's.....	15	"	11.45	.....	No. 10 to 344 Mountain Street.
St. Ann's.....	15	45	.....	2.16	2.21
St. James.....	15	64	.....	6.10	6.13
Papineau.....	15	533	.....	6.45	6.50
St. Lawrence.....	15	383	.....	6.50	7.05
St. George.....	15	Telephone	11.25	.....	No. 5 to 61 Beaver Hall Hill.
St. Louis.....	15	34	10.12	.....	10.20
Papineau.....	16	485	11.56	.....	12.01
St. Ann's.....	16	45	.....	3.23	3.26
St. Ann's.....	16	121	.....	4.15	4.22
St. Mary's.....	16	429	5.48	.....	5.53
St. Joseph's.....	18	195	2.37	.....	3.22
St. Gabriel.....	19	163	2.49	.....	3.08
St. Ann's.....	19	522	.....	6.20	6.28
St. Ann's.....	19	46	.....	9.21	9.27
St. Denis.....	19	276	2.04	.....	2.18
St. Ann's.....	20	45	.....	5.33	5.37
St. Denis.....	20	291	.....	7.10	7.23
St. George's.....	20	Telephone	.....	9.55	No. 5 to 100 Union Ave.
St. Ann's.....	20	86	.....	10.01	10.10

JAMES FERNS,  
Surintendant.  
Superintendent.



PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 20 Octobre 1904.

Issued during the week ending the 20th of October 1904.

Date	No. du Permis.— — <sup>a</sup> Permit Numb.	Endroit.—Location.		Quartier Ward	Propriétaire Owner	Architectes Architects	Genre — Descript.	Coût — Cost	
		No.	Rue—Street No—Cadast.						
Oct. 14	1154 N	.....	Labelle.....	1/2-729.....	St. Denis.....	L. Lyman.....	log. ...	900 00	
"	1155 R	401...	St. Catherine..	97 s. d. 3.....	Hochelaga....	R. A. Lapointe .....	"	800 00	
"	1156 N	.....	Dorion.....	1188.....	Papineau....	J. Brien dit Desrochers.....	"	2,500 00	
"	1157 N	.....	St. André.....	233.....	St. Jacques...	Suc. Léandre Prevost.....	"	3,750 00	
"	1158 N	.....	".....	233.....	".....	".....	"	125 00	
Oct. 15	1159 R	373...	Cadieux.....	594.....	St. Louis.....	G.T.R. S. & P. Ass.....	écurie	400 00	
"	1160 N	.....	Ontario.....	556.....	".....	Urgèle Rivet.....	maga.	1,000 00	
"	1161 N	.....	Davidson.....	pt. 29.....	Hochelaga....	C. Bourdon.....	écurie	700 00	
Oct. 17	1162 R	621...	Chambord.....	331 1/2-185.....	St. Denis.....	Mde F. Beaudoin.....	log. ...	200 00	
"	1163 R	521...	Craig.....	818.....	St. Lawrence..	Est. D. McDonald.....	store..	1,200 00	
"	1164 N	61...	Marquette.....	397.....	Duvernay....	P. Dimaris.....	2 log.	100 00	
"	1165 R	283...	Rachelle.....	10-32.....	".....	Trefflé Durocher.....	maga.	170 00	
"	1166 N	.....	Crescent.....	73-74.....	St. Andrew...	Mrs H. Brown.....	D. B. Brown .....	D'will.	6,000 00
"	1167 N	.....	Rivard et Mt. Royal.....	14-25a.....	St. J -Bte....	L. P. Dupré.....	J. B. Resther & fils	2 log.	6,000 00
Oct. 18	1168 N	.....	Common et Dalhousie..	1484.....	St. Ann's....	Thos. Robertson Co. Ltd.	Pringle & Son..	stor'ge	30 00
"	1169 R	.....	Coin S.O. Dufferin & Gilferd	329 s. d. 142.....	St. Denis.....	Ls. Lebeau.....	2 log.	1,500 00	
"	1170 N	180-82	LaSalle.....	6 s. d. 108.....	Duvernay....	Damase Leclair.....	"	60 00	
"	1171 R	140a..	Chateauguay..	2718.....	St Gabriel...	Z. Laberge.....	7 log.	2,800 00	
Oct. 19	1172 N	66...	St. Antoine..	959.....	St. Joseph...	J. O. Gravel.....	maga.	7,000 00	
"	1173 N	.....	Mt. Royal.....	602 s. d. 328.....	St. Denis.....	Mde Ed. St Germain	Chs Bernier .....	3 log.	600 00
"	1174 N	.....	Chambord et Gilford.....	330-146.....	".....	Jos. Lavoie.....	".....	2 mag.	600 00
"	1175 N	.....	".....	".....	".....	".....	".....	log. ...	3,000 00
"	1176 N	.....	St. Hubert...	7 s. d. 193.....	".....	Jos. Duffy.....	".....	log. ...	4,000 00
"	1177 N	220...	Nolan.....	50 s. d. 27 n.....	Hochelaga....	C. Deguise.....	".....	3 log.	125 00
Oct. 20	1178 N	.....	Marquette.....	1 s. d. 255.....	Duvernay....	J. A. Cléroux.....	".....	hang..	900 00
"	1179 N	181...	Laval.....	903-272-273.....	St. Louis...	Mde F. Martin.....	".....	maga.	120 00
"	1180 N	.....	St. Jacques..	pt. de 729.....	St. Joseph...	R.R. SS. Grises.....	".....	hang..	2,000 00
"	1181 N	.....	Guy.....	pt. de 443.....	".....	Wighton & Morrisson	".....	2 log.	
"	1182 N	.....	Brebœuf.....	329-127.....	St. Denis...	H. Mercier.....	".....		

a { N.—Nouveaux édifices. — New Buildings.  
R.—Réparations. — Alterations.

ALCIDE CHAUSSÉ,  
Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.



MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier—Ward	No. d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregistrist. Date of registration	Date du Contrat Date of Deed	Vendeur—Vendor	Acquéreur Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue—Area	Rue—Street	Genre— <i>a</i> —Descrip.	Prix—Price
MONTREAL-OUEST						MONTREAL-WEST				
St. Joseph St. George	139773 139777	15 Oct. '04 17 " " "	14 Oct. '04 17 " " "	Dr. P. I. Carroll V. Bonelli	Alp. Picard.... Mde M. Marler.	143 to 146..... N.E.P. 1114.....	9600 6420	Fulford et al.... Belmont.....	B. B.	8,500 00 9,000 00
MONTREAL-EST.						MONTREAL-EAST.				
LaFontain St. Louis..	61316 61328	13 Oct. '04 14 " " "	7 Sept '04 10 Oct. " "	{ Hon. Alp. Des- jardins et al	{ 'The Prov. T. } Inv't Coy... }	1207-99, 100&211 1203-211 & 212.	12462	St. André & Cherrier, Berri }	B.	Borde- reau.
LaFontain St. Jacques	61333 61334	15 " " "	12 " " "	Ve O. Marin....	Theop. Laurin..	741-A 3... ..	2010	Sanguinet .....	B.	4 500.00
LaFontain St. Laurent	61335 61339	15 " " "	11 " " "	E.M.G. Peltier et al	Télesp. Robert..	903-248.....	1440	" .....	B.	1,600.00
LaFontain St. Louis..	61340 61342	17 " " "	13 " " "	La Cité de Montréal	J. A. E. Beaudoin	P. 974-30.....	786	Amherst .....	B.	471.60
Papineau.	61346	18 " " "	17 " " "	N. A. Lemieux..	Vve V. Lefebvre	633.....	1721	Montcalm .....	B.	4,300.00
LaFontain	61350	18 " " "	13 " " "	Robt Neville jr	Rvd J. Ellegood.	½ S. 25 .....	6642	St. Urbain .....	B.	16,000.00
	61352	19 " " "	11 " " "	Roméo Houlé... S. Arbour.....	Wm. Hy. Edge. M. Barbeau.....	832-2..... P. 885-6, 7 & 8..	3000 2971	St. Denis .....	B.	12,000.00
			11 " " "	J. H. Macduff... Osias David....	De F. Deslauriers Delle C. Labelle.	900-12 & 13 ... 1225-20.....	4200 1920	Prince Arthur... Sanguinet.....	B. B.	4,000.00 5,250.00
			17 " " "	D. Roy et al ....	Fred. Leroux...	1207-141 à 144. P.N.O. 11-145. }	9400	Gauthier..... Mentana .....	L. B.	200.00 11,600.00
HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.										
Duvernay St-Denis..	109647 109648	13 Oct. '04 13 " " "	11 oct. '04 25 août " "	P. O. Lavallée..	L. A. Lavallée { Ovila Gagnon et al.	P.N.O. 6 et 29 } 6, 30 et 31..... }	4140	Lasalle.....	L.	1 00 Con- sideration
Hochelaga St-Denis..	109649 109655	13 " " "	4 oct. " "	De D. Picard.... O. Gagnon et al.	Hugh Henry....	7-500..... 7-500.....	2175 2175	St. André.....	B. B.	462.07 600.00
Hochelaga St-Denis..	109662 109663	14 " " "	29 sept. " "	La Cité de Montréal.	T. Charpentier et al.	P. 148-48 et 49..	2603 <sup>9</sup> / <sub>10</sub>	Notre-Dame....	L.	520.00
Hochelaga St-Denis..	109679 109681	14 " " "	8 " " "	A. R. Ranger....	Oséa Rousse ...	7-811.....	2725	Labelle .....	L.	250.00
Duvernay St. Gabriel	109696 109703	15 " " "	24 mai " "	De Louis Brunet et al	Roméo Poirier..	½ N.O. 198-13..	1500	St. Denis .....	L.	400.00
Hochelaga St-Denis..	109704 109716	17 " " "	7 oct. " "	J. U. Emard ....	Alph. Allard....	166-373.....	1760	Iberville.....	L.	275.00
Hochelaga St-Denis..	109719 109732	18 " " "	1 " " "	H. R. Drummond	Ed. Vandelac... Nap. Gingras... L. L'Archevêque	331-219..... ½ S.E. 196-103.. P. 610.....	4650 3175 1587	Cardinal..... St. Denis..... Lasalle.....	L. L. B.	213 75 1,100.00 2,400.00
Hochelaga St-Denis..	109734 109740	19 " " "	13 " " "	Ve Wm. Fowler..	De Hy. Rappel..	3370-37 et 36... 29-141.....	1960 2040	St. Denis..... Lasalle.....	B. B.	1,700.00 385.00
Hochelaga St-Denis..	109746 109754	19 " " "	3 " " "	The M. L. & Imp.Co	H. Primeau.....	330-31 et 32... 330-107 et 108. }	6672	Joliette..... Cardinal.....	L. L.	2,500.00
Hochelaga St-Denis..	109732 109733	19 " " "	15 " " "	De G. Marcoux .	Alf. Gravel....	220.....	1837	Chambord.....	B.	500.00
Hochelaga St-Denis..	109734 109740	19 " " "	12 " " "	G. Deserres... De Chs. Trudel..	Z. Mayrand..... C. Dignard. ....	29-152..... 29-151.....	1920 1920	Bibeau..... Aylwin.....	L. L.	500.00 500.00
Hochelaga St-Denis..	109746 109754	19 " " "	17 " " "	" .....	Edm. Taupier... J. & E. Latreille.	325-40 à 42.....	6120	St. Hubert & Bienville....	B.	9,200.00
Hochelaga St-Denis..	109746 109754	19 " " "	12 " " "	G. Lahaise. ....	Delle J. de Rostaing	6-39.....	1680	Chambord.....	B.	2,500.00
Hochelaga St-Denis..	109746 109754	19 " " "	14 " " "	L. Bourassa....	Hector Mercier..	329-127.....	2000	Brebeuf.....	L.	450.00
Hochelaga St-Denis..	109746 109754	19 " " "	17 " " "	Fred. Leroux...	D. Roy & al ....	162-23 à 30.....	4950	Berri .....	L.	1.00

{ B—Bâtisse ; Building.  
L—Lot ; terrain vague

P. TERRAULT,  
Régistrare de la Ville.



